

RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2021



[Texte en français simplifié]

Le Département de la Manche écrit un rapport sur le développement durable tous les ans.

Un rapport est un document écrit qui expose un travail.

Développement durable veut dire qu'on fait attention à la terre et à ses habitants aujourd'hui.

Si on fait attention, la planète et ses habitants pourront bien vivre plus longtemps.

Le rapport présente les actions du développement durable pour l'année 2021.

Rédiger un rapport des actions s'appelle un bilan.

Le bilan de l'année 2021 permet de réfléchir aux actions 2022 et de calculer combien d'argent sera nécessaire pour payer les actions 2022.

L'argent nécessaire pour faire des actions sur une année s'appelle un budget.

Pour protéger la planète, on arrête l'utilisation des énergies qui salissent la planète (le charbon, le pétrole...) et on utilise des énergies qui sont propres (soleil, vent, eau...).

Passer d'énergies sales à des énergies propres s'appelle la transition écologique.

AVANT-PROPOS

Afin d'assurer la visibilité de leurs contributions au développement durable de leur territoire, la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 précise l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de produire et de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable en amont du Débat d'orientation budgétaire (DOB). Ce choix n'est pas neutre puisqu'il permet de positionner le développement durable de la collectivité à la fois comme perspective et fil conducteur de l'ensemble de son action.

Cette disposition législative a été complétée par le décret du 17 juin 2011 venu préciser le contenu du rapport. Ce dernier doit faire état à la fois du « *bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité* » et du « *bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire* ».

En interne à la collectivité, le rapport développement durable peut être envisagé non pas comme une obligation, mais comme une opportunité d'enclencher une démarche pédagogique vis-à-vis de ses composantes politiques et administratives.

Désigné comme un outil de dialogue local, ce rapport permet au Département de la Manche de réinterroger ses politiques publiques, son fonctionnement et ses modalités d'intervention, dans la perspective du développement durable de son territoire.

ÉDITO

Le rapport développement durable est un rendez-vous annuel pour partager et faire connaître les actions du Département de la Manche vers une transition écologique et solidaire.

Les élus du Département souhaitent construire chaque jour une Manche bienveillante, à l'écoute et au service de ses habitants et de ses territoires.

Au-delà de ces actions directes, l'ambition du Département est bien de favoriser la mise en place d'une dynamique territoriale en faveur du développement durable et de répondre à l'ensemble des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

Le rapport du GIEC (Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) publié le 9 août dernier le confirme : le changement climatique s'accélère et s'intensifie. Il démontre que l'activité humaine est responsable « sans équivoque » des changements rapides dans l'atmosphère, les océans, la cryosphère et la biosphère, entraînant des conséquences extrêmes et irréversibles pour la planète. Ce bilan traduit les conséquences avérées et dorénavant identifiables que tous les habitants de la planète ont vécu en 2021, avec des vagues de chaleur, des incendies non maîtrisés et des pluies sans précédent qui ont provoqué des inondations mortelles.

Les Manchois sont donc invités plus que jamais à prendre une part active à cette transition écologique, en identifiant des alternatives pour leurs déplacements quotidiens, en faisant évoluer leurs pratiques de consommation et en participant à la vie citoyenne et à l'attractivité de notre territoire. C'est nécessairement ensemble que nous allons innover pour y parvenir. Rappelons

que pour respecter les Accords de Paris de la COP21, l'empreinte carbone moyenne de chaque Français doit baisser de 80 % d'ici 2050. Or les trois quarts de cet objectif ne pourront être réalisables que grâce à une impulsion politique territoriale collective (seul le quart restant relève potentiellement de l'engagement individuel). Pour être efficace et transformer la société dans laquelle nous vivons, l'élan doit donc être collectif et solidaire.

Nouveau cadre du développement durable, les objectifs de développement durable sont mis en évidence au regard des projets emblématiques intégrés dans ce rapport.

Il nous faut anticiper un changement profond pour parvenir à mettre en œuvre des solutions pragmatiques, efficaces et à la hauteur de l'enjeu essentiel que constitue la transition écologique de notre département et de notre planète.

Jean Morin

Président du conseil
départemental
de la Manche



Valérie Nouvel

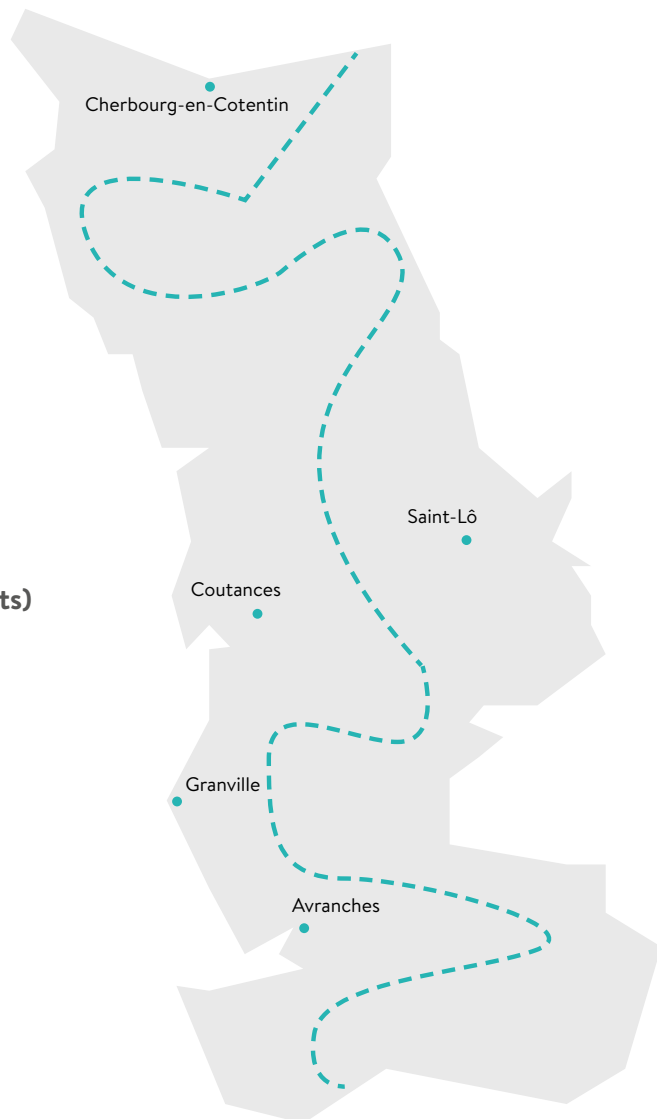
Vice-présidente
chargée de la transition
et l'adaptation au changement
climatique



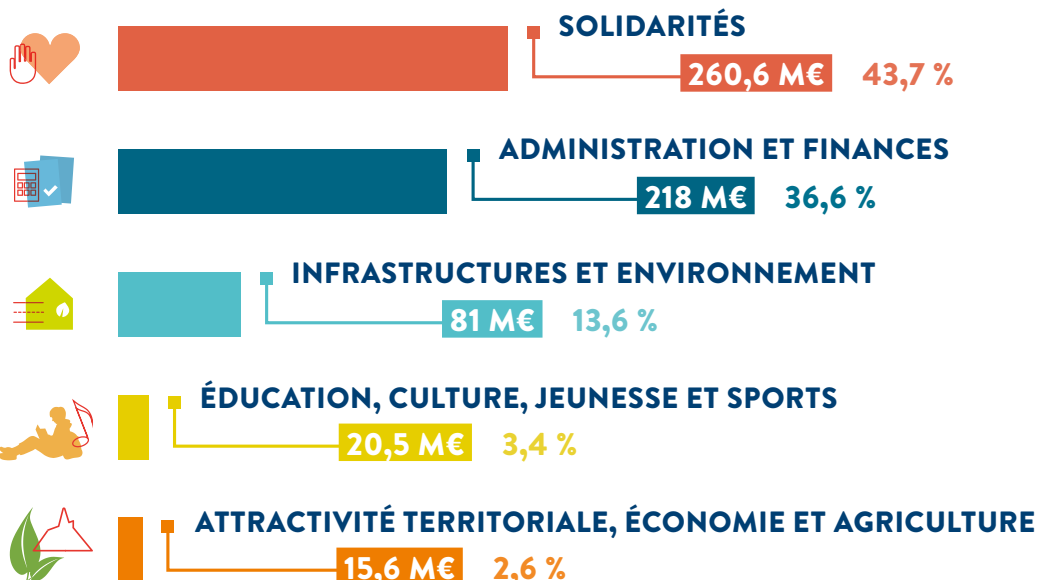
LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT 

◆ LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

- ◆ **5 938 km²** de superficie
- ◆ **495 983** habitants
- ◆ **65 831** entreprises
- ◆ **620 km** de côtes (hors îlots)
- ◆ **446** communes
- ◆ **27** cantons
- ◆ **2 126** agents



UN DEMI-MILLIARD AU SERVICE DES MANCHOIS





BJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE QUI CONSTITUENT L'AGENDA 2030, ADOPTÉ PAR L'ONU EN SEPTEMBRE 2015, REPRÉSENTENT UN NOUVEAU PROGRAMME ET UN LANGAGE COMMUN À ATTEINDRE À L'HORIZON 2030.

ILS SE DÉCLINENT EN 169 CIBLES OU SOUS-OBJECTIFS ET 244 INDICATEURS DE SUIVI.

La France a affirmé son engagement à mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD), tant sur le plan national qu'international. Il s'agit d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable et de renforcer la synergie dans la mise en œuvre entre l'agenda 2030 et l'accord de Paris sur le climat.

Le rapport sur la situation en matière de développement durable du conseil départemental de la Manche est construit dans le souci de contribuer à l'atteinte de ces objectifs. C'est pourquoi, sur chaque page apparaissent les ODD répondant à chaque action du Département. Ils démontrent que les projets entrepris, aussi bien en externe qu'en interne, répondent globalement aux objectifs de développement durable.

Le Département est actif sur toutes ces thématiques.

1 PAS DE PAUVRETÉ



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

2 FAIM «ZÉRO»



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, à tout âge

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Établir des modes de consommation et de production durables

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

14 VIE AQUATIQUE



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines, aux fins du développement durable

15 VIE TERRESTRE



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

SOMMAIRE

LA MANCHE, UN DÉPARTEMENT RÉILIENT 10

Temps de lecture : 10 minutes

- DONNER AUX HABITANTS LES MOYENS DE CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE..... 12
- LE LITTORAL MANCHOIS : HIER, AUJOURD’HUI ET DEMAIN 13
- LA MANCHE INNOVE POUR LES DÉPLACEMENTS À VÉLO..... 14
- DES SAVEURS LOCALES POUR LES COLLÈGES DE LA MANCHE 16
- SOUTENIR LES ASSOCIATIONS D’ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE17
- ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION THERMIQUE DE L’HABITAT EN FAVORISANT LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS LOCAUX..... 18

L’AUTONOMIE, UNE SIGNATURE MANCHOISE 20

Temps de lecture : 8 minutes

- DEUX CONTRATS POUR FACILITER L’INSERTION PROFESSIONNELLE22
- ÉGALITÉ : LE DÉPARTEMENT S’ENGAGE..... 23
- UNE LÉGUMERIE SOLIDAIRE POUR AMÉLIORER LES REPAS DANS LES HÔPITAUX ET LES ÉCOLES..... 25
- « +2 VOUS-MÊME », UN DISPOSITIF POUR RETROUVER LE CHEMIN DE LA CONFIANCE 26
- FAVORISER LA BONNE SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA27

LA MANCHE, UNE COLLECTIVITÉ EN RECHERCHE D’EXEMPLARITÉ 28

Temps de lecture : 9 minutes

- LA LUTTE CONTRE LE PLASTIQUE CONTINUE AVEC LE PROJET INTERREG
« PREVENTING PLASTIC POLLUTION »..... 30
- UNE SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À DESTINATION DES AGENTS..... 32
- UNE AMÉLIORATION DES USAGES POUR LES DÉPLACEMENTS DES AGENTS 33
- FORMER DE NOUVEAUX APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP..... 34
- LES MÉGOTS : PAS BIODÉGRADABLES, MAIS RECYCLABLES..... 35

LA MOBILITÉ, UNE SPÉCIFICITÉ MANCHOISE 36

Temps de lecture : 10 minutes

- RÉSEAU CYCLABLE D’INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL, RÉÉQUILIBRER LA VOIRIE ENTRE USAGES
MOTORISÉS ET MODES DOUX..... 38
- MAILLER LE TERRITOIRE AVEC LES AIRES DE COVOITURAGE 40
- LA SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ SUR LES ROUTES..... 41
- « H2 MANCHE », UNE INITIATIVE DE PLUS AU SERVICE D’UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE..... 42
- LA RENOUÉE DU JAPON : UN COMBAT POUR LES AGENTS DES ROUTES..... 44

LA MANCHE, UN TERRITOIRE AU PATRIMOINE EXCEPTIONNEL..... 46

Temps de lecture : 13 minutes

- AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS PAR L'INSERTION 48
- UN SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION ET DE MISE EN VALEUR D'ESPACES NATURELS..... 50
- LIMITER LA RÉGRESSION DE LA HAIE BOCAGÈRE, CARACTÉRISTIQUE DU PATRIMOINE MANCHOIS..... 52
- LE SMEL, PRÉFIGURATEUR D'UNE FILIÈRE ALGUES EN NORMANDIE 54
- LA PROTECTION DE NOTRE LITTORAL AVEC LE SYMEL..... 55
- AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX AVEC L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF57

OFFRIR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ DANS LA MANCHE 58

Temps de lecture : 9 minutes

- PRENDRE EN COMPTE LES PRÉOCCUPATIONS DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES..... 60
- L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, POUR LES CITOYENS DE DEMAIN 62
- DES PROJETS PÉDAGOGIQUES DANS UNE NOUVELLE LOGIQUE 62
- 42 COLLÈGE LABELLISÉS « ÉTABLISSEMENTS EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »..... 64
- UNE SEMAINE À LA DÉCOUVERTE DE LA BIODIVERSITÉ URBAINE..... 65

LA MANCHE, UN DÉPARTEMENT ATTRACTIF 66

Temps de lecture : 7 minutes

- ESPACE TEST AGRICOLE – APPEL À CANDIDATURES..... 68
- TATIHOUE MONTE EN GAMME..... 69
- LE TIERS-LIEU DU LIEU-DIX : UNE RECONNAISSANCE NATIONALE 70
- AVEC LA MISE EN PLACE D'OUTILS INNOVANTS, LE DÉPARTEMENT SE MOBILISE TOUJOURS PLUS POUR FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE71



© Phovoir

LA MANCHE, UN DÉPARTEMENT RÉSILIENT

En cette année 2021, des pluies sans précédent ont provoqué des inondations mortelles en Allemagne, en Belgique, en Chine et en Inde. À l'inverse, des vagues de chaleur et des incendies non maîtrisés sont apparus au Canada, en Grèce, en Turquie et aux États-Unis. Le changement climatique qui s'accélère et s'intensifie invite de nombreux territoires à réfléchir au renforcement de leur résilience pour faire face aux incertitudes du futur : crise financière, migrations, conflits... autant de crises potentielles qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'anticiper ou, tout au moins, de prévoir.

Face à ce constat, et en partant du principe que le rôle d'une collectivité comme le Département est aussi de préparer le territoire pour l'avenir, de nombreuses actions contribuent d'ores et déjà à renforcer efficacement la résilience du territoire :

- ◆ en proposant d'aider les citoyens à devenir acteur de leur territoire ;
- ◆ en favorisant une mobilité durable au quotidien ;
- ◆ en offrant aux collégiens l'accès à une alimentation saine, de qualité ;
- ◆ en accompagnant la rénovation énergétique des habitations qui privilégie les filières locales ;
- ◆ en informant les Manchois sur les enjeux de la transition écologique.

Autant d'idées à poursuivre, d'initiatives citoyennes à accompagner, d'actions à renforcer au cours des prochaines années, en intégrant la transition écologique dans l'ensemble des politiques portées par le Département, pour que la Manche soit un territoire où il fasse toujours bon vivre !

[Texte en français simplifié]

La Manche, un département résilient

Un département résilient est un département fort contre la maladie et la pollution.

Le changement climatique est dangereux pour la planète.

Le changement climatique crée des fortes pluies et des inondations sur la planète.

Le Département de la Manche veut aider les personnes dans la transition écologique.

Et lutter contre le changement climatique.

Le Département de la Manche veut protéger les littoraux.

Les littoraux sont les morceaux de terre au bord de la mer.

Le Département de la Manche veut que les collégiens mangent bien. Les collégiens sont des personnes âgées de 11 à 15 ans.

Le Département de la Manche met en relation les cuisiniers des collèges et les producteurs locaux pour avoir de la bonne nourriture. Les producteurs locaux sont des paysans.

Le Département de la Manche donne de l'argent aux personnes qui vivent dans la Manche pour isoler leur maison ou leur appartement.

Isoler une maison ou un appartement veut dire qu'on empêche le froid et la chaleur de rentrer dans la maison ou l'appartement.

DONNER AUX HABITANTS LES MOYENS DE CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Au quotidien, les Manchois sont de plus en plus nombreux à porter des initiatives pionnières ou originales en matière de développement durable. Fort de ce constat et investi depuis de nombreuses années dans l'éducation au développement durable, le Département de la Manche a souhaité soutenir cet **engagement citoyen**, en essaimant des actions ayant valeur de démonstrateur sur le territoire. C'est dans ce sens que l'appel à projet invitant à un changement de comportement, intitulé « Devenir acteur de la résilience du territoire », a été créé.

Ce nouveau dispositif permet de faire émerger des initiatives locales innovantes pour la Manche en matière de **contribution à la lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses effets sur l'homme et son environnement**. Il s'adresse à tout porteur de projet qui agit pour l'intérêt général (associations émergentes, particuliers ou membres d'un collectif).

Pour ce premier appel à projet, **25 porteurs différents ont postulé**, montrant ainsi un fort intérêt et une vraie demande citoyenne. Les projets ont été évalués en fonction de différents critères (l'intérêt général, la portée locale, le caractère novateur, la reproductibilité et la valeur démonstrative). Ce sont au final **10 lauréats**, pour un montant global de **27 189 €**, qui vont pouvoir bénéficier d'un appui du Département, pouvant prendre différentes formes :

- ◆ ingénierie et accompagnement technique ;
- ◆ appui financier ;
- ◆ valorisation du projet et appui à la communication ;
- ◆ mise en relation avec d'autres acteurs du territoire.

Application mobile pour les vélos, construction de fours ou de chauffe-eaux solaires, aménagement d'un jardin solidaire... Fort de son succès, **l'appel à projets** est aujourd'hui devenu **permanent**, avec un relevé des actions trimestriel.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **25** porteurs de projet
- ◆ **10** lauréats
- ◆ **27 189 €** de subventions
- ◆ Relevés tous les **3** mois

LE LITTORAL MANCHOIS : HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Une exposition thématique sur le trait de côte et les risques naturels côtiers a été proposée aux élus et agents de la collectivité, dans le cadre de l'édition 2021 de la Semaine européenne du développement durable.

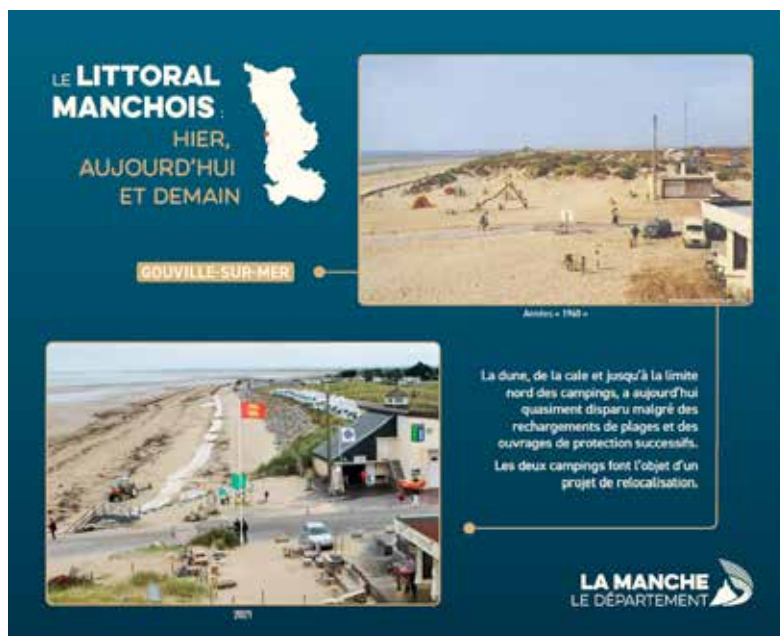
Elle vise à faire **prendre conscience de la transformation du littoral manchois**, en s'appuyant sur des photos d'hier et d'aujourd'hui, et à expliquer les phénomènes qui le façonnent. Elle souligne sa forte vulnérabilité aux risques côtiers et doit nous interroger sur la manière de la réduire durablement, tout en permettant un développement pérenne.

◆ QUELLE IMPLICATION POUR LE DÉPARTEMENT ?

Les enjeux environnementaux, économiques et sociétaux liés à l'adaptation au changement climatique sur notre bordure littorale sont des questions qui intéressent tout particulièrement le Département.

Nos compétences en matière d'action foncière, d'infrastructures routières et portuaires, mais aussi d'accompagnement technique et d'éducation au développement durable, auprès des collectivités locales, nous permettent d'**agir sur la gestion durable du trait de côte** et des risques littoraux.

Depuis plusieurs années, le Département a mis en place – dans une perspective de solidarité territoriale – une politique d'intervention dédiée sur les risques littoraux. Cette politique devrait être confortée dans le cadre des futures orientations stratégiques, dans un souci d'exemplarité, afin de mieux anticiper les évolutions du trait de côte, en accompagnant les stratégies de recomposition et de résilience des territoires littoraux.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **620 km** de côtes (hors îlots)
- ◆ Le Département a initié, en partenariat avec l'université de Caen, un suivi détaillé du trait de côte :
 - à partir de 1991, sur la côte ouest du Cotentin (entre le cap de Carteret et le bec d'Andaine)
 - à partir de 1996, sur la côte est, nord-est et nord Cotentin (d'Utah Beach à Urville-Nacqueville)
 - à partir de 1997, sur la côte nord-ouest de Cotentin (entre le cap de Carteret et Vauville)



LA MANCHE INNOVE POUR LES DÉPLACEMENTS À VÉLO

En septembre dernier, le Département de la Manche a été lauréat de l'appel à projet de l'ADEME intitulé « AVELO 2 ». Celui-ci vise à **développer l'utilisation du vélo** dans les territoires peu denses et/ou ruraux, en **testant des aménagements tactiques**, en **expérimentant de nouveaux services vélos** ainsi qu'en organisant différentes **animations sur le territoire**.

◆ UNE APPROCHE TRANSVERSALE

Le projet « LAMIDÉVELO » (pour « LA Manche Innove pour le DÉplacements à VÉLO ») a été élaboré en associant l'ensemble des services concernés, tout en veillant à une bonne articulation avec les intercommunalités (par l'intermédiaire de leurs services techniques), avec lesquelles un climat de confiance a été rétabli. Un poste de chargé de mission dédié pour mener à bien ces différentes actions sera ainsi financé. Son objectif sera d'**accompagner les changements de pratiques sociales et comportementales**, une perspective transversale aux projets portés par la Mission d'appui à la transition écologique et au développement durable.



Prolonger son autonomie tout en retrouvant son âme d'enfant ! - © Jérémie Reuiller

◆ LE DÉPARTEMENT À LA POINTE DE L'INNOVATION

Ce projet s'articule autour des actions suivantes, en lien avec les acteurs et usagers concernés :

- ◆ **un diagnostic complet de l'accessibilité de l'ensemble des sites départementaux**, au premier lieu desquels les collèges (si les infrastructures d'accès seront à définir en concertation avec les intercommunalités, le Département est responsable des infrastructures d'accueil et il contribuera également à l'animation du dispositif avec « Mon collège à vélo ») ;
- ◆ **des expérimentations de réaffectation de routes départementales** (avec le plus long réseau routier départemental en France, la Manche dispose d'un important maillage de voirie peu fréquentée, permettant de relier les hameaux aux « petites villes de demain ») ;
- ◆ **le déploiement d'un service « agile et libre à VAE »**, au bénéfice de l'autonomie des plus fragiles (personnes âgées, personnes en précarité, personnes en situation de handicap).

L'ensemble de ces actions sera pris en compte dans un nouveau schéma directeur, associant l'approche « touristique » ainsi que celle basée sur les déplacements quotidiens. Ceci en tenant compte des compétences du Département, à savoir : le patrimoine départemental (dont les collèges), la voirie et l'autonomie des personnes.

◆ UN PROJET POUR RENFORCER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE

Alliant actions concrètes de grande ampleur (diagnostic de l'ensemble des sites départementaux) et actions innovantes (dynamique de changement de culture, expérimentation de réaffectation de voirie et mobilité des personnes fragiles), ce programme porte une ambition conforme à l'échelon territorial du Département et en parfaite adéquation avec le caractère rural du territoire.



DES SAVEURS LOCALES POUR LES COLLÈGES DE LA MANCHE



Depuis le 28 juin 2021, les professionnels de la restauration collective des collèges manchois et les producteurs locaux bénéficient de leur propre plateforme internet pour entrer en relation. Ce site internet « saveurlocale-manche.fr » a pour objectifs principaux de **favoriser l'approvisionnement local** et de permettre aux professionnels d'avoir accès à des informations actualisées sur l'offre de produits alimentaires locaux et/ou biologiques disponibles sur le territoire de la Manche. La plateforme fournit aussi aux producteurs et aux acteurs de la restauration collective des informations sur les achats de proximité et des aides dans la mise en œuvre des mesures de la loi EGalim pour une alimentation saine, durable et accessible à tous. Cette loi, mise en place à partir du 1^{er} janvier 2022, obligera les collèges à proposer un minimum de 50 % de produits durables ou sous signe d'origine et de qualité, dont 20 % issus de la filière bio.

Ce site, initié par le Département, a été conçu en collaboration avec la chambre d'agriculture de la Manche, la chambre de métiers et de l'artisanat de la Manche et l'association Bio en Normandie. Il s'agit d'un véritable outil collaboratif, à la fois en interne et en externe, pour favoriser la **mise en relation d'acteurs** et ainsi valoriser l'offre riche et diversifiée, dans le domaine alimentaire, du territoire de la Manche.

En septembre 2021, 80 producteurs manchois étaient inscrits sur la plateforme, dont environ 30 en agriculture biologique. Les produits proposés y sont variés : viande, produits laitiers de vache et de chèvre (fromage, yaourt, fromage blanc, crème fraîche, beurre...), fruits et légumes.

◆ DES FORMATIONS POUR LES AGENTS DES COLLÈGES

Des formations ont également été mises en place à destination des agents des collèges. Ainsi, certains d'entre eux ont pu enrichir leurs connaissances sur : la favorisation et le développement de l'approvisionnement en produits issus de circuits de proximité et/ou de l'agriculture biologique, l'élaboration des menus en lien avec l'équilibre alimentaire des collégiens, avec une approche sur les menus végétariens et la supériorité nutritionnelle des aliments bio et locaux de saison.



CHIFFRES CLÉS

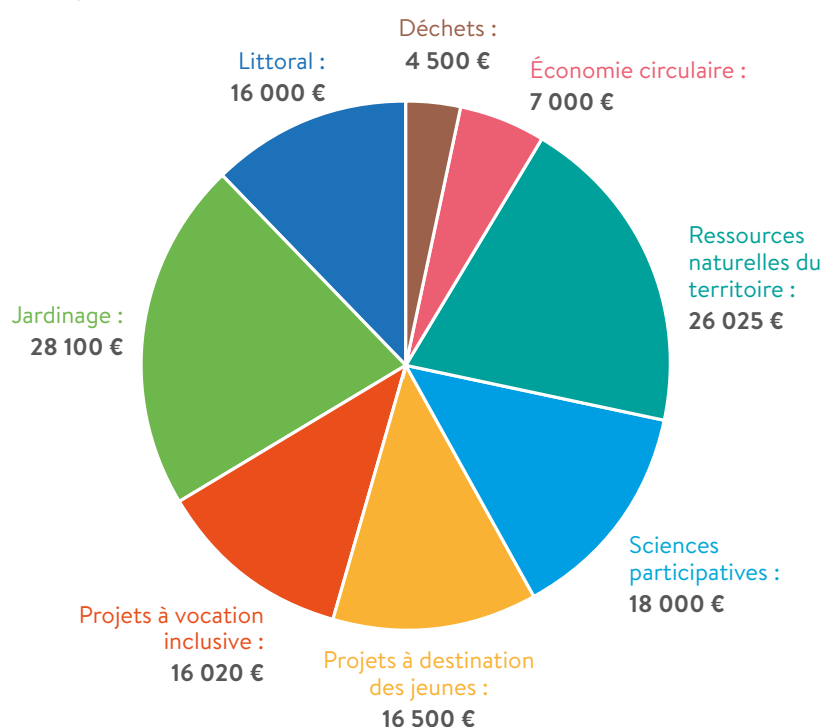
- ◆ Environ **2,5 millions** de repas par an servis par nos collèges
- ◆ **80** producteurs manchois inscrits sur la plateforme « Saveur Locale Manche », dont 30 en agriculture biologique
- ◆ **19 %** des émissions de gaz à effet de serre de la France viennent de l'agriculture (fermentation, déjection, épandage, consommations d'énergie par les engins agricoles ou les bâtiments d'exploitation)

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Département soutient depuis de nombreuses années plusieurs associations d'éducation au développement durable. Ce maillage associatif est un atout pour le territoire. Il permet d'agir sur l'ensemble du département, en disséminant les actions liées au développement durable réalisées par des experts dans le domaine. Le 25 septembre 2020, le conseil départemental a décidé de faire évoluer le dispositif de subventions aux associations de développement durable, en créant un appel à projet à destination de ces structures. Cette révision du règlement a permis à la fois de concentrer l'action du Département sur **l'accompagnement des projets** (et non sur le fonctionnement des structures) et de mieux **articuler les interventions des partenaires** de l'éducation au développement durable sur le territoire.

Aujourd'hui, les principaux partenaires du Département dans cette thématique peuvent bénéficier, pour des projets d'envergure nécessitant une stratégie à long terme, de **contrats d'objectifs pluriannuels**. Cette stratégie permet aussi de renforcer les projets d'ampleur sur le territoire, en facilitant aussi bien le financement pour les structures que leur bonne réalisation pour les financeurs.

Pour l'année 2021, le conseil départemental de la Manche a attribué un montant global de **subventions de 132 145 €**. Ces aides, qui tiennent à cœur au conseil départemental, servent à améliorer la connaissance du territoire, mais aussi à comprendre et à sensibiliser les habitants afin de leur faire adopter des gestes « éco-citoyens » pour qu'à terme, l'ensemble de la population soit **responsabilisé aux enjeux actuels**.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ 14 organismes subventionnés
- ◆ 132 145 € de subventions

ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION THERMIQUE DE L'HABITAT EN FAVORISANT LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS LOCAUX

Lancé au printemps 2015, « Planète Manche Rénovation » est un dispositif d'aide aux particuliers, sans condition de ressources, pour des projets globaux en matière de rénovation thermique et de respect de la qualité architecturale. Le Département de la Manche est ainsi **une des seules collectivités départementales** à proposer des aides pouvant, pour certains projets, être cumulées avec celles de la Région et de l'État.

L'attribution de cette aide départementale est conditionnée à l'accompagnement du projet par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Manche (CAUE 50). Le dispositif est basé sur un triplement des certificats d'économie d'énergie (CEE) pouvant être valorisés par les travaux de rénovation et l'aide peut être portée à **12 500 € pour les projets ambitieux**.

En 2021, les chiffres sont en hausse : **1,6 million d'euros de subventions accordées pour la rénovation thermique de 175 logements**, soit des économies d'énergie cumulées de 81,8 GWhcumac (unité de qualification définissant l'effort réalisé dans le cadre d'économies d'énergie). Le montant total des travaux pour cette année est ainsi estimé à 11,3 millions d'euros dont 8,2 millions de dépenses éligibles.



Exemple d'isolation par l'extérieur, réalisée en fibre de bois et recouverte d'un bardage en châtaignier d'origine locale, à Donville-les-Bains - © Céline Hervé

◆ UN ENJEU FORT : LA RÉNOVATION DU BÂTI D'APRÈS-GUERRE

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, qui a détruit de nombreuses habitations sur notre territoire, la construction était en forte évolution. La grande modernité de l'époque était de créer des maisons pratiques, équipées de tout le confort du moment. Le fioul domestique n'était pas cher et toutes les maisons avaient leur chaudière fioul. Les réglementations thermiques n'étaient pas encore d'actualité et les constructions se faisaient sans isolation, sur la base de murs en parpaings et de fenêtres en simple vitrage.

Cependant, ces particularités ont aujourd'hui évolué. Les années 70 ont connu le premier choc du pétrole. Aujourd'hui, rénover une maison de cette époque nécessite donc de **revoir au minimum l'isolation, le système de chauffage, l'électricité et la plomberie**. Sur notre territoire ayant marqué l'histoire, le dispositif « Planète Manche Rénovation » est donc un outil essentiel.

◆ DES FILIÈRES LOCALES POUR LA RÉNOVATION DU BÂTI ANCIEN

Ce dispositif permet aussi de soutenir des projets utilisant des matériaux biosourcés locaux comme la terre, la paille et le chanvre. En plus d'utiliser des matériaux de proximité, ces types de constructions répondent aux enjeux du développement durable : empreinte environnementale favorable, car stockant le carbone, et développement économique de notre territoire.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **877** dossiers
- ◆ **59,7** millions d'euros de travaux, dont 44 millions de dépenses éligibles
- ◆ **8,1** millions d'euros de subventions accordées
- ◆ **110 000 m²** de surfaces rénovées



L'AUTONOMIE, UNE SIGNATURE MANCHOISE

Le Département incarne, depuis les premières lois de décentralisation, la collectivité de proximité et de la cohésion sociale. La loi confère aux Départements le rôle de chefs de file des politiques sociales, c'est-à-dire la responsabilité de l'organisation du bien-vivre ensemble, quelles que soient les difficultés rencontrées, de la naissance à la fin de vie. Ces différentes thématiques se retrouvent directement dans les trois piliers du développement durable (les dimensions environnementale, sociale et économique). Les missions et actions recensées vont retrouver les objectifs de développement durable, notamment 4 principales : l'éradication de la pauvreté, l'accès à la santé, l'accès à des emplois décents et la réduction des inégalités.

Le cœur de la stratégie départementale vise à lutter contre la dépendance, pour que chaque Manchois, quel que soit son âge, quelle que soit sa situation, puisse réaliser ce qu'il a choisi dans tous les domaines de sa vie : l'autonomie fait partie de notre condition humaine et c'est bien en ce sens qu'il faut comprendre les politiques sociales départementales.

En matière sociale, chaque territoire de solidarité élabore un projet territorial de cohésion, permettant de croiser la stratégie départementale avec les réalités locales, de façon à rapprocher les prises de décisions des habitants.

[Texte en français simplifié]

L'autonomie, une signature manchoise

Le Département de la Manche aide les personnes à être autonomes. Être autonome c'est pouvoir faire des choix et des activités.

Le Département de la Manche aide les personnes à être en bonne santé.

Le Département de la Manche aide les personnes qui cherchent du travail à trouver un travail.

Le Département de la Manche aide les employeurs à recruter les personnes.

Le Département de la Manche donne de l'argent aux employeurs.

L'argent paye le tuteur.

Le tuteur est la personne qui forme le travailleur.

Le Département de la Manche agit contre les violences qui se passent dans les familles.

Le Département de la Manche a écrit un rapport sur l'égalité femme-homme.

Des personnes travaillent dans la légumerie à Coutances.

La légumerie est un lieu avec des légumes (carotte, haricot vert, pomme de terre, tomate).

La légumerie prépare des repas pour les écoles et les hôpitaux.

DEUX CONTRATS POUR FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Depuis 2017, le Département a élargi son offre d'insertion, en développant le Contrat d'accompagnement dans l'emploi départemental (CAED) et le Contrat insertion emploi Manche (CIEM).

Le CAED permet aux personnes bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) de construire un **parcours progressif vers un emploi durable**. Le Département finance, à hauteur de 60 % du SMIC horaire brut, un contrat de 6 à 24 mois pour le secteur non marchand. Cela permet d'offrir un poste et un environnement de travail propices à l'insertion, en désignant un tuteur accompagnant le salarié et en mettant en œuvre des actions de formation et d'accompagnement adaptées, afin d'acquérir de nouvelles compétences.

Le CIEM est **une aide à l'embauche** versée aux employeurs du secteur marchand de la Manche, recrutant un bénéficiaire du RSA reconnu travailleur défavorisé en CDI ou CDD, de 6 ou de 12 mois. L'employeur s'engage, au sein de son entreprise, à nommer et indemniser un tuteur chargé de former et d'accompagner le nouveau salarié au poste de travail, sur une durée minimale de deux heures hebdomadaires. En contrepartie, l'employeur perçoit une aide financière du Département, qui se décompose en deux volets :

- ◆ **frais salariaux** : prise en charge à hauteur de 50 % du SMIC horaire brut, pour une quotité de temps de travail comprise entre 20 et 35 heures ;
- ◆ **frais de tutorat** : prise en charge de 50 % de la prime tutorat, plafonnée à 80 € mensuels.

Ces différentes offres ont permis de construire des parcours d'insertion vers des emplois durables.

Le contrat aidé départemental
Contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi

Un outil pour l'emploi à destination des collectivités locales et des associations

► **L'INSERTION PROFESSIONNELLE DURABLE**

Le contrat aidé départemental CUI-CAED (contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi départemental) - support du Parcours Emploi Compétences (PEC), a pour objectif de faciliter l'accès progressif et durable à l'emploi et de répondre aux besoins de recrutement du territoire.

Ce contrat concerne les employeurs du secteur non-marchand.

► **À QUI S'ADRESSE LE CUI-CAED ?**

Ce contrat s'adresse à des personnes bénéficiaires du RSA et leur permet de construire un parcours progressif vers un emploi durable.

► **COMMENT ÇA MARCHE ?**

La durée du contrat est de 6 mois minimum pouvant faire l'objet d'un renouvellement dans la limite de 24 mois maximum. Il est financé exclusivement par le Département à hauteur de 60 % du SMC horaire brut.

Le salarié doit être recruté pour 20 heures au minimum.

La durée hebdomadaire du contrat peut aller jusqu'à 35 heures maximum.

Conseil départemental de la Manche
DGA - Cohésion sociale des territoires
Direction de l'insertion et de l'emploi
02 33 77 79 27 | 50050 Saint-Lô cedex | manche.fr

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

CIEM
Contrat Insertion Emploi Manche

Le CIEM est une aide en faveur de l'emploi des travailleurs défavorisés, financée exclusivement par le Département de la Manche

► **OBJECTIF**

Le CIEM a pour objectif de faciliter l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

► **PUBLIC CIBLE**

Le CIEM s'adresse spécifiquement aux bénéficiaires du RSA de la Manche reconnus travailleurs défavorisés.

► **EMPLOYEURS CONCERNÉS**

Les employeurs concernés sont les **employeurs du secteur marchand de la Manche**. Une priorité est donnée par le Département aux entreprises faisant partie du réseau de parrainage.

Conseil départemental de la Manche
DGA - Cohésion sociale des territoires
Direction de l'insertion
02 33 77 79 29 | 50050 Saint-Lô cedex | manche.fr

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT



CHIFFRES CLÉS

◆ **59 CAED** et **31 CIEM** signés
au 5 octobre 2021



Lundi 8 mars est la journée internationale des droits des femmes. Le Département agit depuis de nombreuses années, aussi bien en interne qu'en externe, pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes.

◆ UN RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Depuis 2015, le Département publie chaque année un rapport concernant l'égalité femmes-hommes (article 61 de la loi du 4 août 2014) présenté lors du Débat d'orientations budgétaires du Département en décembre. Ce rapport se décline en deux grandes parties : d'un côté **l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité**, qui permet d'avoir un panorama sur la répartition des femmes et des hommes en termes de catégories d'emplois, de filière, de classification, de rémunération... et de l'autre, **les politiques publiques mises en œuvre** au sein du territoire en faveur de l'égalité femmes-hommes, **en rapport avec les compétences du Département** telles que la santé, l'autonomie, l'insertion...

Par exemple, au 1^{er} janvier : sur 2 021 agents, 59% sont des femmes et 41% des hommes, la moyenne d'âge des agents est de 48,4 ans, avec un âge moyen de 48,2 ans pour les femmes et de 48,5 ans pour les hommes.



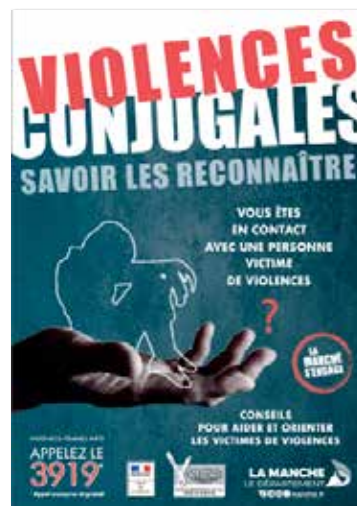
◆ AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Le rapport égalité femmes-hommes a soulevé des points de déséquilibre entre ces deux derniers, au sein de la collectivité. L'objectif est de **mettre en place des actions correctives afin de rectifier les écarts** qui existent dans des domaines tels que la rémunération, les équilibres de temps de vie, l'accès aux emplois. Pour cela, des **ateliers de réflexion** ont été organisés avec des **agents volontaires**. Des **échanges et des propositions d'actions à déployer au sein du Département** ont été proposées.

◆ LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Dans son activité au quotidien, le Département, par le biais des agents des CMS, est amené à lutter contre les violences faites aux femmes, en réalisant notamment **des interventions auprès des publics scolaires, en accompagnant les couples traversant une crise conjugale, en travaillant avec les victimes de violences conjugales.**

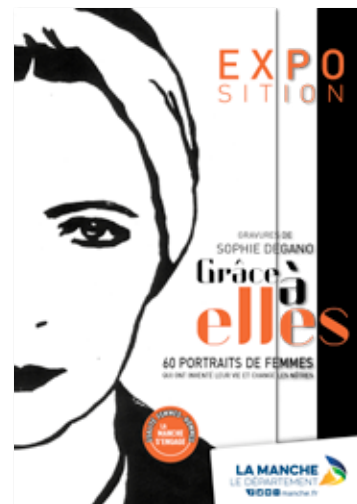
Le conseil départemental a également édité un **guide sur les violences conjugales**. Écrit **en collaboration avec les 47 signataires du protocole départemental** de prévention et de luttes contre les violences faites aux femmes, les violences au sein du couple et les violences intrafamiliales, ce guide a pour but d'aider et orienter les victimes.



◆ DES EXPOSITIONS THÉMATIQUES PROPOSÉES PAR LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA MANCHE

La Bibliothèque départementale de la Manche propose le **prêt de deux expositions** sur le sujet :

- ◆ « **Égalité filles-garçons, parlons-en** », qui permet d'explorer, à travers des dessins de presse et des quizz, les sujets liés à l'égalité filles-garçons ;
- ◆ « **Grâce à elles** », qui met en avant l'engagement des femmes dans l'histoire, à travers 60 gravures de grandes figures féminines du XII au XIX^e siècles.



◆ UNE SENSIBILISATION POUR LES JEUNES À TRAVERS UN CONCOURS

Parce que la sensibilisation à l'égalité entre les sexes débute dès le plus jeune âge, le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) a proposé **à tous les établissements scolaires et aux enfants** (du 8 mars au 9 avril) un **concours intitulé « Zéro Cliché », sur la thématique des stéréotypes sexistes**. Le principe de cet événement étant que les élèves réalisent, individuellement ou collectivement, une production médiatique (texte, audiovisuel, vidéo...) déconstruisant les stéréotypes existant dans l'espace public, le sport, l'école... afin de sensibiliser **les plus petits comme les plus grands**.



UNE LÉGUMERIE SOLIDAIRE POUR AMÉLIORER LES REPAS DANS LES HÔPITAUX ET LES ÉCOLES



Depuis le 11 mai 2021, dans l'ancienne cuisine de l'hôpital de Coutances, une légumerie solidaire a vu le jour. Cette légumerie est **un chantier d'insertion, qui s'approvisionne localement** en légumes et fournit la cuisine centrale qui prépare 3 000 repas par jour pour les hôpitaux du centre Manche et les écoles de Saint-Lô. Ce sont au total 11 travailleurs qui lavent, épluchent, découpent et conditionnent des légumes frais.

◆ MARAÎCHAGE BIO ET LOCAL

Une fois la phase de démarrage passée, l'approvisionnement sera exclusivement local auprès de maraîchers bios notamment, situés dans un rayon de 50 kilomètres et auprès d'un autre chantier d'insertion de maraîchage que vient de débiter « IPE Environnement », l'un des porteurs du projet.

L'autre vertu de ce vaste projet est l'insertion. Ce chantier peut accueillir jusqu'à 12 salariés. L'idée étant d'**accompagner les publics éloignés de l'emploi et du milieu social** de manière générale, afin de les aider à aller mieux et s'insérer plus facilement, professionnellement parlant, en leur redonnant confiance.

◆ ÉVITER LE GASPILLAGE

Un autre des partenaires de ce projet est la Banque alimentaire de la Manche. Il est prévu qu'en 2023, la légumerie puisse préparer également des soupes et coulis à partir des fruits et légumes non distribués par la Banque alimentaire afin d'**éviter le gaspillage**. Ce projet permettra ainsi de répondre aux obligations légales en matière d'alimentation et des objectifs de la loi EGalim .

« +2 VOUS-MÊME », UN DISPOSITIF POUR RETROUVER LE CHEMIN DE LA CONFIANCE

Pour **retrouver le chemin de la confiance et dessiner un projet de vie nouveau**, le Département expérimente un accompagnement innovant dans le cadre de la Garantie d'Activité, intitulé « +2 Vous-Même ».

Ce dispositif a pour objectif de toucher un public pour lequel les actions ou prestations existantes n'ont pas permis d'engager une nouvelle dynamique. Son contenu est le reflet des besoins observés par les professionnels de terrain. Il s'inscrit dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté, dans lequel le Département a défini plusieurs grandes orientations, notamment dans le domaine de l'insertion et de l'emploi.

Les cibles principales sont les **bénéficiaires du RSA de plus de 26 ans et les allocataires de l'ASS** (Allocation de solidarité spécifique). Dans un premier temps, cette action est concentrée dans le Centre-Manche (avec deux sites d'accueil à Coutances et à Périers) et le Sud-Manche (avec deux sites d'accueil à Mortain-Bocage et Saint-Hilaire-du-Harcouët). Ce projet a été notamment défini et travaillé en collaboration avec les équipes de Pôle emploi.

Pendant sept semaines, à hauteur d'une séance hebdomadaire de trois heures, les participants vont suivre un **accompagnement collectif** pour se remobiliser et reprendre confiance en eux. En petits groupes ou lors de temps individuels, ils définissent un nouveau projet de vie professionnel et personnel, réaliste et réalisable. À l'issue de cette période, les référents insertion emploi accompagnent les bénéficiaires afin de **concrétiser les pistes et les projets dégagés**. Le dispositif est opérationnel depuis le début de l'année 2021.

Atelier 1 : +2 Valeurs
Identifier ses forces pour gagner en confiance en soi

Atelier 2 : +2 Confiance
Lever les freins des fausses croyances sur soi-même

Atelier 3 : +2 Ressources
Prendre conscience de ses ressources personnelles

Atelier 4 : +2 Comportements gagnants
Apprendre à mieux connaître ses modes de fonctionnement

Atelier 5 : +2 Possibles
Déterminer un objectif réaliste et réalisable

Atelier 6 : +2 Plan d'Actions
Sélectionner ses objectifs et prioriser ses actions

Atelier 7 : +2 Vous-Même
Présenter sa démarche, en présence des partenaires et acteurs de l'insertion sociale et professionnelle.

Une action en 7 étapes afin de mieux se connaître et retrouver une estime de soi



CHIFFRE CLÉ

- ◆ **150**, c'est le nombre de bénéficiaires que le Département souhaite accompagner durant cette phase expérimentale.

FAVORISER LA BONNE SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA



Afin de permettre une bonne santé individuelle pour les bénéficiaires du RSA, le Département de la Manche a conçu un **guide départemental « Manche Action Insertion »**. Ce guide recense les projets susceptibles de pouvoir aider les habitants du territoire. Il décrit précisément comment des référents de divers organismes (centres médico-sociaux, missions locales, centres communal d'action sociale...) peuvent mettre en relation un bénéficiaire du RSA avec une infirmière afin d'être accompagné. Il est aussi possible de bénéficier d'une écoute en fonction des difficultés rencontrées, avec l'association « Au fil de l'eau ».

Par ailleurs, une approche collective autour de la santé, complémentaire à l'intervention individuelle, permet le partage de pratiques et d'expériences **au profit du bien-être des habitants**. La création de groupe de pairs est un des fondements de la prévention, en favorisant la mobilisation des personnes ou de leurs proches par l'entraide.

La précarité socio-économique est un facteur important de vulnérabilité et d'exclusion des personnes. Il augmente le sentiment d'insécurité et de perte de confiance en soi. Aussi, **le partage d'expériences et de savoir-faire** lors d'actions collectives sont à la fois une source de prévention de la précarité pour les habitants et un levier vers l'amélioration de l'estime de soi.

Ainsi, les professionnels du Département de la Manche pilotent ou participent à des actions collectives avec des publics rencontrant des problématiques spécifiques comme les personnes en perte d'autonomie, les parents de jeunes enfants ou encore les adolescents (informer et échanger sur la vie affective et sexuelle, apprendre à respecter son corps et le corps de l'autre, prévenir autour des addictions, ateliers de cuisine pour les jeunes adultes pour travailler sur la nutrition...).





LA MANCHE, UNE COLLECTIVITÉ EN RECHERCHE D'EXEMPLARITÉ

Renforcer l'exemplarité et l'éco-responsabilité de l'institution dans ses pratiques et son fonctionnement, telle est l'ambition poursuivie par le Département de la Manche. Si les enjeux actuels sont aujourd'hui des problématiques planétaires, qui relèvent d'une prise en charge internationale et nationale, les réponses sont, quant à elles, de l'ordre de l'action locale.

Conscient de ce rôle déterminant que les collectivités locales ont à jouer, le Département de la Manche s'est engagé depuis plusieurs années dans la mise en place d'une démarche interne d'exemplarité. De nombreuses actions ont été menées sur de multiples thématiques.

Forte des démarches mises en place, l'institution continue de se mobiliser pour faire progresser toujours plus la collectivité, en inscrivant son action dans les valeurs de la transition écologique. Cette nouvelle politique cherche à placer au centre de la démarche départementale la lutte contre le changement climatique, l'utilisation d'énergie propre, la bonne santé et le bien-être, avec des infrastructures résilientes.

La volonté du Département est ainsi de préparer l'avenir des jeunes, voire de tout simplement leur préserver un avenir.

[Texte en français simplifié]

La Manche, une collectivité en recherche d'exemplarité

Le Département de la Manche montre l'exemple.

La pollution plastique empoisonne la mer.

La pollution plastique, ce sont les déchets plastiques (bouteille, sac).

Le Département de la Manche nettoie les ports de la pollution plastique.

Le Département de la Manche dit à ses travailleurs comment protéger la nature.

Exemples d'actions :

- ◆ Réparation des objets cassés
- ◆ Utilisation de produits naturels pour laver son corps
- ◆ Présentation d'un documentaire sur les dangers du réchauffement climatique

Le réchauffement climatique c'est une température qui augmente.

Aller au travail en vélo c'est bien.

Le Département de la Manche donne des vélos à ses travailleurs.

Le Département de la Manche accueille des personnes en situation de handicap pour les former à un travail.

Les personnes jettent les cigarettes dans la nature. C'est mal.

Les cigarette empoisonnent la nature.

Le Département de la Manche ramasse les cigarettes pour protéger la nature.

LA LUTTE CONTRE LE PLASTIQUE CONTINUE AVEC LE PROJET INTERREG « PREVENTING PLASTIC POLLUTION »

En partenariat avec 18 organisations de France et d'Angleterre, le projet Preventing Plastic Pollution cherche à **comprendre et à réduire les impacts de la pollution plastique dans l'environnement marin**. Examiner, identifier et cibler les sources d'accumulation de plastique, ancrer le changement de comportement dans les communautés locales et les entreprises, mettre en œuvre des solutions et des alternatives efficaces : voici le projet, financé par l'Union Européenne et le Fonds Européen de développement régional (FEDER), pour lequel le Département de la Manche a choisi de s'impliquer pleinement. L'objectif final étant d'améliorer la qualité des eaux. Le projet est mis en œuvre sur 7 sites pilotes : la baie des Veys dans la Manche, la rade de Brest, la baie de Douarnenez, le port de Poole et les estuaires de Medway, Tamar et Great Ouse.



◆ LA MANCHE ACCUEILLE SES PARTENAIRES ANGLO-FRANÇAIS

Les 30 septembre et 1^{er} octobre 2021, le Département de la Manche a accueilli ses partenaires anglais et français dans le cadre de ce projet de dépollution plastique de la mer de la Manche. Ces rencontres semestrielles sont organisées à tour de rôle chez un des partenaires afin de réaliser un point d'étape et d'**échanger sur les pratiques les plus efficaces** selon l'ensemble des parties prenantes.



Réunion semestrielle des partenaires du projet INTERREG « Preventing Plastic Pollution » à la Maison du département - © Stuart Beckingham – Queen Mary University of London

◆ LES PORTS DU DÉPARTEMENT, AU PLUS PROCHE DE LA POLLUTION PLASTIQUE

La gestion des 18 ports de notre territoire a été confiée à la **Société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche** (SPL). Cette configuration permet de travailler directement sur notre littoral afin d'en appréhender les contraintes et les solutions liées à la pollution plastique. Une étude, actuellement en lancement, permettra de trouver les points faibles de l'ensemble des aménagements portuaires au niveau de la gestion des déchets plastiques pour les renouveler et avoir une approche plus vertueuse vis-à-vis de ces déchets.

◆ LES ACTIONS CURATIVES : LIMITER L'IMPACT DES DÉCHETS PRÉSENTS DANS LA NATURE

« Récolter et valoriser les déchets abandonnés sur le département de la Manche », c'est le nom de la convention qui lie le Département de la Manche et la Fédération départementale des chasseurs de la Manche.

À la suite d'un premier événement organisé par les chasseurs, le Département a souhaité s'associer afin de travailler autour de 3 axes en matière de collecte de déchets sur les différents espaces naturels présents sur notre territoire :

- ◆ organiser des événements de **collectes de macro-déchets** sur l'ensemble du département en mobilisant le réseau de la Fédération départementale des chasseurs de la Manche (12 000 personnes à ce jour) ;
- ◆ **impliquer et sensibiliser le grand public** à participer au nettoyage de nos milieux naturels ;
- ◆ valoriser et communiquer autour de l'inventaire et de la **connaissance de la biodiversité**.

Cette mobilisation citoyenne prendra forme sur l'ensemble de l'année 2022.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **18** partenaires
- ◆ Projet de 14 millions d'euros, avec **434 000 €** pour le Département, cofinancé à hauteur de 69% par l'Europe
- ◆ **2 tonnes** de déchets ramassés, c'est l'objectif du partenariat entre le Département et la Fédération départementale des chasseurs de la Manche

UNE SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À DESTINATION DES AGENTS



Barbara Laigle, chargée de médiation au musée de la céramique – centre de création de Ger, explique la confection de masques en argile naturels - © Bénédicte Rozel – CD50

Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, qui s'est tenue du 20 au 24 septembre, le Département a organisé à destination de ses agents différentes animations de sensibilisation à la transition écologique.

- ◆ Des séances en petit comité de **prise en main du vélo à assistance électrique** (VAE) en toute sécurité ont permis aux agents de se remémorer les règles de conduite pour les cyclistes ou de corriger leurs erreurs.
- ◆ **Une conférence sur les dispositifs d'aides à la rénovation énergétique** du logement, suivie de conseils personnalisés : l'occasion de mettre en lumière le dispositif Planète Manche Rénovation.
- ◆ **La diffusion et un débat autour du documentaire « Heula ! Ça chauffe »** : les agents accompagnés de leurs enfants ont réfléchi aux impacts du réchauffement climatique sur notre territoire et aux gestes à adopter pour le limiter.
- ◆ **La fabrication de produits naturels ménagers et cosmétiques** : les participants sont repartis avec le produit d'entretien de leur choix (lessive, liquide vaisselle) et un masque à l'argile adapté à leur peau. Ils ont découvert les vertus insoupçonnées de nombreux produits dont tout le monde dispose dans sa cuisine comme le citron, le miel ou encore l'huile d'olive.
- ◆ **Apprentissage de la réparation des objets** : mixeur, cafetière, écouteurs... les agents sont venus faire réparer ou diagnostiquer leurs objets et ainsi prolonger leur durée de vie.

Ces différents ateliers ont mobilisé concrètement les agents du Département. Ainsi, à travers leurs activités quotidiennes, aussi bien à leur domicile qu'au travail, les agents sensibilisés possèdent des clefs afin d'adopter des gestes en faveur d'un avenir durable.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ Environ **130** personnes sensibilisées
- ◆ **17,5 h** de sensibilisation proposées
- ◆ Satisfaction moyenne des participants de **4,7/5**

UNE AMÉLIORATION DES USAGES POUR LES DÉPLACEMENTS DES AGENTS

Après la réalisation d'un premier Plan de Déplacements de l'Administration (PDA), entre 2014 et 2018, qui a permis la mise en œuvre d'un ensemble de mesures visant à réduire l'impact des déplacements professionnels et domicile-travail, les élus ont voté en juin 2019 en faveur d'un nouveau plan d'actions pour une période de cinq ans, 2019-2024.



Atelier de sensibilisation à l'usage du vélo au Département en septembre 2021 - © Bénédicte Rozel - CD50

◆ LES AMBITIONS DU NOUVEAU PDA :

- ◆ diminuer l'impact des déplacements sur les émissions de gaz à effet de serre de 20% ;
- ◆ réduire les coûts liés aux transports, aussi bien pour les collectivités que pour les agents ;
- ◆ prévenir les risques d'accident ;
- ◆ améliorer le bien-être et la santé des agents.

Au programme, des actions phares telles que le développement de la mobilité électrique et hydrogène, l'incitation au co-voiturage, au télétravail et au travail dans les tiers-lieux.

Pour exemple, fort de cette crise sanitaire, une nouvelle extension du nombre de jours possibles en télétravail est proposée cette année. Ainsi, **le télétravail peut maintenant être fixé à deux jours par semaine**. Le dispositif était encore limité à un jour par semaine l'année dernière.

Autre exemple, la flotte de vélos à assistance électrique (VAE) à destination des agents pour les déplacements domicile-travail est fortement sollicitée. En 2019, 15 premiers VAE ont été achetés, et au vu du succès de l'initiative, 15 nouveaux VAE ont rejoint la flotte début 2021. Aujourd'hui, la liste d'attente pour ce dispositif devient de plus en plus importante. Ainsi, en fin d'année 2021, cette flotte sera encore amenée à augmenter, avec une arrivée de 30 VAE. Les agents bénéficiaires de ce dispositif **s'engagent à réaliser au minimum 3 jours de trajets domicile-travail en VAE par semaine**.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **30 VAE** à disposition des agents début 2021, **60** en fin d'année
- ◆ **31** Renault Zoé électrique et **19** véhicules hydrogène composent la flotte du Département.
- ◆ **20 %** de réduction des émissions de gaz à effet de serre est un des objectifs.



FORMER DE NOUVEAUX APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP

Chaque année, 4 000 personnes en situation de handicap intègrent un cursus d'apprentissage. Alors qu'il n'y a jamais eu autant d'apprentis en France, ils ne représentent qu'1,3 % des 350 000 nouveaux apprentis dont les contrats ont été signés en 2019.

Depuis septembre 2010, le Département s'est engagé dans une **démarche nationale d'accessibilité de l'apprentissage pour les jeunes en situation de handicap**. À partir de cette date, 29 jeunes ont pu réaliser leur apprentissage en accompagnement avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique). Cinq d'entre eux ont obtenu un poste pérenne au sein des services de la collectivité.

De plus, le conseil départemental a signé, le 13 novembre 2013, une convention avec le FIPHFP, dont l'objectif est le **maintien dans l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap** au sein de l'administration (6 %).

Le Département de la Manche va au-delà de ces obligations, dans la mesure où les travailleurs handicapés représentaient, au 1^{er} janvier 2021, **10,32 % de la masse salariale**, alors qu'il n'en comptait que 2,57 % au départ de son engagement dans cette démarche.

Cette convention montre que le Département veut réduire les inégalités, tout en instaurant une éducation pour tous.



Le taux de travailleurs handicapés sur les sites du Département est en augmentation. - © AdobeStock



CHIFFRES CLÉS

- ◆ De **2,57 %** à **10,32 %** de la masse salariale en 11 ans
- ◆ **29** jeunes apprentis en situation de handicap formés en 11 ans

LES MÉGOTS : PAS BIODÉGRADABLES, MAIS RECYCLABLES

Au terme d'une convention pluriannuelle 2018-2020 de partenariat en faveur du développement durable et du réemploi-recyclage avec la société Mé-GO !, le Département dresse le bilan. Classé à la 1^{re} place des déchets retrouvés sur les plages (en nombre) par l'association Surfrider Foundation Europe, le mégot de cigarette représente un **danger de pollution important pour les milieux aquatiques et les océans**. Il représente également un risque important pour nos villes et nos campagnes, puisque sur 5 200 milliards de cigarettes produites chaque année dans le monde, 66 % finissent leur vie dans la nature. Pour la France, chaque année, ce sont 30 à 40 milliards de mégots jetés par terre, dont 40 % qui échouent dans la nature.

◆ LES RÉSULTATS DU DÉPARTEMENT PAR ANNÉE :

En 2018

- ◆ 37,46 kg de mégots recyclés
- ◆ 74 920 m³ d'eau non pollués

En 2019

- ◆ 62,7 kg de mégots recyclés
- ◆ 125 400 m³ d'eau non pollués

En 2020

- ◆ 52 kg de mégots recyclés
- ◆ 104 000 m³ d'eau non pollués

Après nettoyage en plusieurs bains, l'acétate de cellulose contenu dans les mégots est travaillé à froid pour être transformé en différents objets : cendriers, palettes ou même mobilier urbain.

En complément de cette collecte, de nombreuses actions ont été menées avec divers partenaires afin de procéder à des **ramassages de déchets** : ANPER-TOS, AVRIL, certains collèges... Ces divers ramassages ont permis d'éviter que les mégots arrivent dans les réseaux d'eaux pluviales.



Diplôme de recyclage des mégots pour l'année 2020

◆ ET LA SUITE ?

La société renforce son offre depuis ces dernières années et part du postulat qu'il faut accompagner la démarche dans son entièreté. Ainsi, des **séances de sensibilisation** et une **communication adaptées** encourageant les fumeurs à ne plus jeter leurs mégots au sol sont aujourd'hui proposées dans un nouveau contrat.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **152,16 kg** de mégots recyclés en trois ans
- ◆ **1 seul** mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau.
- ◆ Un mégot met **15 ans** en moyenne pour se décomposer entièrement.
- ◆ + de **4 000**, c'est le nombre de substances nocives et toxiques contenues dans les cigarettes.





© D. Daguer - CD50

LA MOBILITÉ, UNE SPÉCIFICITÉ MANCHOISE

Développer des réseaux de communication efficaces, notamment physiques, comme les routes, est essentiel pour compenser l'éloignement géographique des campagnes des bourgs ruraux.

Globalement, la modernisation des infrastructures routières doit rendre le réseau compatible avec les contraintes du XXI^e siècle, tant sur le plan environnemental (maîtrise du bruit, des pollutions accidentelles, des eaux pluviales...) que sur le plan comportemental (droit à l'erreur, gestion intelligente des flux de circulation, partage de l'espace...).

Dans la gestion du réseau routier départemental, si la sécurité des usagers est une priorité absolue, le respect de l'environnement est également essentiel.

Depuis 2016, plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé dans le traitement des abords routiers. Le Département s'emploie aussi à développer des pratiques plus écoresponsables. Au-delà des efforts réalisés, la quantité de déchets ramassés chaque année augmente et avoisine les 200 tonnes, ce qui représente environ 25 kg par kilomètre et par an. Les patrouilles des différentes agences techniques départementales passent ainsi plus de la moitié de leur temps à ramasser les déchets.

Avec 15 000 km de routes, dont 7 780 km de départementales, la Manche est le département qui possède le linéaire routier le plus important de France. À ce stade de développement du maillage routier du territoire, un rééquilibrage peut dorénavant être fait entre deux types d'actions : le maintien et le réaménagement de l'existant d'un côté et le développement de grands travaux de l'autre. Ce rééquilibrage est aujourd'hui recherché au regard de ses impacts positifs pour limiter l'artificialisation des sols.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ 15 000 km de routes, dont **7 780 km** de départementales : le réseau routier de la Manche est le plus important de France.
- ◆ **1 200** ouvrages d'art (ponts)
- ◆ **5** agences techniques départementales avec **31** centres d'entretien routier sur tout le territoire
- ◆ **470** agents composent la direction des infrastructures et de l'entretien routier, dont 317 agents d'exploitation sur le terrain

[Texte en français simplifié]

La mobilité, une spécificité manchoise

Le Département de la Manche aide les personnes à se déplacer d'une ville vers une autre ville.

Le Département de la Manche entretient les routes.

Il y a beaucoup de déchets au bord des routes.

Le Département de la Manche explique aux habitants qu'il ne faut pas jeter des déchets sur la route.

Les déchets salissent la nature.

Le Département de la Manche plante des arbres au bord de la route.

Les arbres sont utiles à la nature.

Le Département de la Manche construit de nouvelles aires de covoiturage.

Les aires de covoiturage sont des endroits où les personnes montent ensemble dans une voiture pour aller au même endroit.

Les personnes veulent se déplacer en vélo.

Le déplacement en vélo est bien pour la nature.

Le Département de la Manche construit de nouvelles pistes cyclables.

Les pistes cyclables sont des routes pour les vélos.

RÉSEAU CYCLABLE D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL, RÉÉQUILIBRER LA VOIRIE ENTRE USAGES MOTORISÉS ET MODES DOUX

Les habitudes de déplacement évoluent avec une volonté de plus en plus marquée de privilégier les mobilités douces. Depuis plusieurs années, le Département de la Manche accompagne cette tendance à travers un Plan vélo, qui se décline sous la forme d'un Réseau cyclable d'intérêt départemental (RCID) qu'il finance à 100 %. Parallèlement, dès le lendemain des élections municipales, **les communes** de Donville-les-Bains à Champeaux **ont exprimé une forte volonté de concrétiser rapidement des aménagements cyclables très demandés par les habitants** et



les touristes, à l'image de l'évolution récente des attentes de la société. À ce titre, les exécutifs municipaux ont tous exprimé une attente politique très claire de réaliser des modifications importantes de l'espace public pour rééquilibrer la répartition de la voirie entre les modes doux et les usages motorisés (suppression de stationnements, rétrécissement de chaussée, réduction des vitesses de circulation par contrainte physique...). L'intercommunalité Granville Terre et Mer a structuré la démarche de ces communes afin de débiter plus efficacement le travail de concertation avec le Département dans la définition du RCID sur ce secteur prioritaire.

◆ EXPÉRIMENTER POUR AJUSTER

Bénéficiant des retours d'expérience des nombreux tests réalisés en 2020 à l'échelle nationale voire européenne, en lien notamment avec les crises sanitaires et environnementales, les réflexions menées par les services du Département, en concertation avec les élus locaux et leurs services techniques, ont conduit à envisager courant 2021 une phase d'expérimentation pour répondre au mieux et le plus rapidement possible aux objectifs départementaux comme aux attentes locales.

Ces expérimentations basées sur les aménagements temporaires apportent de nombreux avantages :

- ◆ **droit à l'erreur**, grâce à la réalisation d'un test grandeur nature et temporaire, à coût limité, de l'aménagement envisagé ;
- ◆ **acceptation facilitée**, puisque l'aménagement est temporaire et réversible, ou non, donc plus facile à accepter : il permet aux acteurs de prendre conscience en réel de la faisabilité de l'aménagement ;
- ◆ **ajustement possible**, puisqu'il est relativement simple, en cours de test, de modifier des caractéristiques de l'aménagement temporaire si nécessaire (largeurs de voirie, traitement des carrefours...).

◆ UNE VÉRITABLE RÉUSSITE POUR CES AMÉNAGEMENTS REPRÉSENTATIFS

Sur les 12 km de Champeaux à Donville-les-Bains, des aménagements ont été mis en place sur un tracé cyclable qui s'appuie sur la RD 911 et des voies communales adjacentes. Quatre tronçons homogènes, de quelques centaines de mètres de longueur à près de 2 km, ont été identifiés pour réaliser des **tests d'aménagements pour une longueur cumulée de près de 3 km**. Ils ont été identifiés avec les acteurs locaux pour :


- ◆ leur **représentativité de l'ensemble du secteur** ;
- ◆ les opportunités de réalisation dès 2021 ;
- ◆ leur relative facilité de réalisation en mode test.

Le mobilier temporaire est sobre, des bordures blanches sont privilégiées pour la séparation des voies. Ce mobilier aura ensuite vocation à être réutilisé sur d'autres opérations, puis recyclé. Les travaux et l'acquisition de matériel sont financés par le Département, dans le cadre du Plan vélo. **Avec des compteurs affichant entre 200 et 400 passages par jour**, il est indéniable que ces aménagements ont montré leur utilité en répondant aux attentes légitimes des Manchois.



Légende :

 Idée de tracé pour l'axe littoral entre Donville-les-Bains et Champeaux

 Secteur étude 2020-21

Tronçons tests 2021-2022 :

-  1 : Donville-les-Bains - rue de la Mer
-  2 : Jullouville - RD911
-  3 : Saint-Pair-sur-Mer - RD911
-  4 : Carolles - RD911
-  5 : Donville/Granville - RD468

L'objectif est de mettre en place les tests le plus tôt possible, selon le calendrier prévisionnel suivant :

- 1 et 2 → 2^e quinzaine de juin
- 3 et 4 → 1^{ère} quinzaine de juillet
- 5 → 2022

LE RCID, C'EST QUOI ?

- ◆ Le Réseau cyclable d'intérêt départemental (RCID) vise à créer une continuité de déplacement doux sur le territoire, en s'appuyant sur un tracé longeant le littoral et de nouveaux axes transversaux.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **5 à 15 %** de cyclistes en plus par an depuis 2012 dans la Manche
- ◆ **200 à 400** passages par jour sur les aménagements tests





Aire de Benoitville - © GeoRoutes

Engagé en faveur de la transition écologique et dans une démarche de préservation de l'environnement, un des objectifs du Département est de favoriser les **modes de transports alternatifs, écologiques et économiques**. Le covoiturage, solution pertinente de mobilité durable, en fait partie.

Dès 2010, le Département s'est engagé à déployer des aires de covoiturage sur tout le territoire. Le but de cette action est d'encourager les Manchois à développer de **nouvelles façons de se déplacer**, notamment pour les trajets domicile-travail mais aussi pour ceux plus ponctuels. On compte aujourd'hui 52 aires de covoiturage en service et, sur 23 d'entre elles, il est également possible de recharger sa voiture électrique.

◆ CETTE ANNÉE, CE SONT 3 NOUVELLES AIRES DE COVOITURAGE QUI VONT COMPLÉTER CE MAILLAGE :

- ◆ une aire de covoiturage de 40 places en cours de réalisation en septembre 2021 sur la commune de Saint-Joseph, à proximité de la RN13 ;
- ◆ une aire de covoiturage provisoire de 18 places a été pérennisée à Orval-sur-Sienne ;
- ◆ une aire de covoiturage de 45 places sera réalisée fin 2021 - début 2022 sur la commune de Tessy-Bocage.

Cette action est une première avancée dans une politique qui pourra s'amplifier : élaborer une campagne de communication autour du covoiturage et mettre en place le système de Rezo Pouce avec une application téléphonique sont autant d'idées afin d'aller plus loin et de faire que les Manchois adoptent et ancrent dans leurs usages de nouveaux moyens pour se déplacer.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **55** aires de covoiturage d'ici la fin de l'année 2021
- ◆ **23** bornes à charge accélérée disponibles sur les aires de covoiturage aménagées par le Département



LA SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ SUR LES ROUTES

L'entretien des voiries et de ses accotements, afin d'assurer la sécurité de tous les usagers qui empruntent les routes, rythme le quotidien des agents qui en ont la charge. Une de leurs missions est de **maintenir la biodiversité le long des accotements routiers**.

Cette année, un exemple en la matière a été réalisé avec la replantation de 56 platanes et tilleuls sur les routes des communes de Mortain-Bocage, le Neufbourg et Romagny. Cette opération est le fruit d'un travail mené pendant 4 ans par l'Agence technique départementale (ATD) Sud-Manche, durant lesquels plusieurs actions ont été entreprises en lien avec des professionnels et des organismes spécialisés : diagnostic sanitaire et sécuritaire, état de présence de chauves-souris, entretien des arbres dans le respect de la convention européenne du paysage.

Ce choix de replanter plutôt que d'abattre vient d'une volonté de **garder à l'identique pour les années à venir un patrimoine environnemental, historique et culturel remarquable**. Il témoigne aussi d'une sensibilité à l'environnement et à la biodiversité, en montrant les travaux réalisés dans le respect de celui-ci jusqu'au recyclage des produits de coupe.



Protéger notre patrimoine en replantant - © Éric Blandin - CD50

CHIFFRES CLÉS

- ◆ Projet de **4** ans
- ◆ **56** platanes et tilleuls replantés
- ◆ **3** communes concernées (Mortain-Bocage, Neufbourg, Romagny)



« H2 MANCHE », UNE INITIATIVE DE PLUS AU SERVICE D'UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE

Pionnière reconnue de la mobilité hydrogène, en étant la première collectivité à avoir construit en 2015 une station de distribution pour une flotte qui compte désormais une vingtaine de véhicules, la Manche a poursuivi son investissement dans l'hydrogène en progressant régulièrement : en 2017 avec le projet BHYKE, en mars 2020 avec la mise en place de trackers permettant de capter l'énergie solaire pour produire, par électrolyse, un hydrogène renouvelable. Après avoir innové avec les véhicules légers puis les vélos, la collectivité poursuit son action de consolidation de l'écosystème hydrogène territorial, en lançant l'initiative « Hydrogène Manche ».

◆ LA SIGNATURE D'UNE CHARTE PROPOSÉE AUX ACTEURS MANCHOIS

Cette initiative se décline par :

- ◆ la signature des acteurs manchois, d'une charte de l'hydrogène au service du territoire et de la transition écologique ;
- ◆ la structuration d'un **projet de déploiement des infrastructures de production et de distribution d'hydrogène renouvelable**, appelé « ETHyR CoManche », initié en 2019 autour du transport routier lourd frigorifique basé sur une innovation manchoise mondiale (la remorque ROAD du carrossier Chéreau installé en sud Manche), mais tout en s'inscrivant dans une initiative globale de maillage territorial « grand ouest » avec le projet VHyGO (Vallée Hydrogène Grand Ouest) ;
- ◆ le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour offrir aux acteurs manchois qui souhaitent développer une mobilité propre (avec les avantages concurrentiels associés) la possibilité de bénéficier de l'élargissement du projet à l'ensemble des entreprises et collectivités intéressées.

Une charte, des engagements mutuels

Signer la charte H2 Manche est un engagement à soutenir le projet hydrogène vert territorial et vous obtenez le label « H2 Manche ». La présente charte propose deux niveaux d'engagement :

1 - Je soutiens H2 Manche Le label = Supporter H2 =	2 - Je souhaite déployer des véhicules hydrogène Le label = L'hydrogène, c'est maintenant =
--	--

Vous soutenez H2 Manche
Vos engagements vis-à-vis de H2 Manche :

- Utiliser le logo « Je soutiens H2 Manche » dans votre communication dans le cadre de votre politique RSE ;
- Répondre et participer au groupe H2 Manche sur les réseaux sociaux ;
- Soutenir H2 Manche et faire mention de votre soutien par l'inclusion de votre nom et d'un logo de votre logo dans une liste d'organismes soutenant l'initiative, susceptible d'être incluse dans des publications sur leur supports médias.

Vos engagements vis-à-vis de vous :

- Diffuser les sites et d'informations, présentations, documents, fiches pédagogiques et fiches produits relatives à l'état de l'hydrogène dans le territoire ;
- Informez sur l'état d'avancement du déploiement des infrastructures locales de production et de distribution d'hydrogène vert ;
- Mentionner votre soutien à la transition énergétique et à la mobilité durable grâce au secteur hydrogène renouvelable auprès des médias, des citoyens et des collectivités.

Vous souhaitez déployer des véhicules hydrogène
Vos engagements vis-à-vis de H2 Manche :

- Quatre les engagements prévus dans l'engagement « Je soutiens H2 Manche » ;
- Communiquer des informations factuelles sur vos projets de mobilité et transports, le nombre de véhicules, kilométrages, annuels, consommation de carburants, et toute donnée qui vous aiderait à faire passer le message H2 Manche de vous informer sur les solutions pour émettre Hydrogène qui correspondent à vos besoins ;
- Informez H2 Manche de vos objectifs de consommation de véhicules à la mobilité sans émission ;
- Participer à des événements de communication proposés par H2 Manche, être disponible pour des impressions identifiées de la presse ;
- Intégrer des clauses RSE dans vos cahiers des charges pour intégrer les offres de vos partenaires et fournisseurs qui favorisent la mobilité sans émission.

Vos engagements vis-à-vis de vous :

- Quatre les engagements prévus dans l'engagement « Je soutiens H2 Manche » ;
- Participer à votre propre engagement dans tous les documents officiels produits par H2 Manche ;
- Trouver des conseils techniques et/ou juridiques, accompagner auprès des fournisseurs, rechercher des possibilités de groupement de commandes pour réduire les coûts d'acquisition, identifier des sites favorables, proposer de vous associer dans des appels à projets permettant l'accès à des aides financières.

Je signe la charte

« Je soutiens H2 Manche et j'étudie vos solutions pour que l'hydrogène renouvelable est un vecteur propre et d'avenir »	« Je soutiens H2 Manche et je m'engage à étudier la possibilité de déployer des véhicules électriques hydrogène dans ma propre flotte avec l'aide et l'expertise de H2 Manche »
--	--

Date : _____ Date : _____

Entreprise, association ou collectivité : _____ Entreprise, association ou collectivité : _____

Signature : _____ Signature : _____

Charte proposée aux acteurs manchois

◆ EN 2021 : UNE NOUVELLE STATION À CHERBOURG-EN-COTENTIN

En service depuis le début de l'année 2021, la station hydrogène de Cherbourg-en-Cotentin a été officiellement inaugurée le 14 avril. Forte de cette innovation, la Manche monte encore en puissance avec un projet de déploiement de production et de distribution d'hydrogène sur le territoire. Cette nouvelle avancée marque le début d'un nouveau maillage territorial pour le département.



La station hydrogène de Cherbourg-en-Cotentin en service - © Jean-Paul BARBIER - La Presse de la Manche

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **11** entreprises et collectivités signataires de la charte H2 Manche lors de son lancement le 8 octobre 2020
- ◆ En 2015, la station manchoise est la **première station hydrogène en France**.
- ◆ Une flotte départementale de **19** véhicules hydrogène



LA RENOUÉE DU JAPON : UN COMBAT POUR LES AGENTS DES ROUTES



Les agents des routes expérimentent des méthodes de lutte contre la renouée du Japon. © Alexis Tournaille - CD50

La renouée du Japon est l'une des 33 plantes invasives avérées en Normandie et la plus présente sur les dépendances routières. À l'heure où le fauchage raisonné rend les accotements routiers plus favorables au développement de la biodiversité, l'expansion de cette plante est un frein : la présence de cette plante invasive **diminue considérablement la diversité végétale**, en colonisant les milieux au détriment des espèces indigènes.

Au bord des routes, elle peut même avoir un impact sur les activités humaines. Au niveau des cours d'eau, les tiges sèches en hiver peuvent être emportées par l'eau, rendant le sol nu et **sensible à l'érosion**. Elle peut également nuire à la visibilité au niveau d'intersections et masquer des panneaux de signalisation.

Au cours de l'année 2019, le Département a recensé de nombreuses zones impactées par la renouée du Japon sur le domaine routier. Réalisé à ce jour à 70 %, ce recensement fait apparaître **585 zones pour une surface de 5 hectares**. Depuis lors, des essais ont été engagés à partir de solutions innovantes.

◆ TROIS PREMIÈRES EXPÉRIMENTATIONS ONT EU LIEU EN 2020 :

- ◆ **le bâchage**, dont les résultats sont encourageants, avec de très faibles repousses en bordures de bâche, probablement dues à des pieds naissants non vus à l'implantation. Il faut tout de même vérifier si la technique tue définitivement la renouée lorsque la bâche est entièrement recouverte.
- ◆ **le traitement à l'eau chaude des rhizomes**, employé à titre expérimental, car pour espérer un résultat optimal, il faudrait traiter plusieurs fois par an. La technique étant très coûteuse et les moyens humains insuffisants pour la réaliser en régie, un seul traitement annuel sur la zone est réalisé par une entreprise.
- ◆ **le fauchage manuel**, qui permet à la renouée du Japon un accroissement de l'utilisation de ses réserves et une repousse avec une vitalité moindre.

◆ UNE NOUVELLE MODALITÉ DE LUTTE TESTÉE

L'éco-pâturage est expérimenté depuis l'été 2021, sur les abords d'une voie verte à Saint-Lô. Sur 1 000 m², des chèvres ont été installées afin de vérifier l'efficacité de cette méthode. Le maintien du pâturage sur plusieurs années devrait aboutir à l'épuisement des réserves de la plante. **Peu onéreuse et prometteuse**, cette pratique, bien que difficilement envisageable le long des axes routiers en raison du risque de divagation, reste une bonne alternative pour des zones éloignées de la route.

Une fois le résultat de ces différentes expérimentations connues, le Département pourra engager une réflexion avec l'ensemble des collectivités concernées : en effet, la lutte contre le développement de cette plante exotique envahissante nécessite **une action concertée et coordonnée sur l'ensemble du territoire**.



Zone d'éco-pâturage sur les abords de la voie verte de Saint-Lô
© Arnaud Morazin



CHIFFRES CLÉS

- ◆ Environ **800** zones impactées par la renouée du Japon sur le domaine routier départemental
- ◆ Diminution de **40 %** de l'abondance en invertébrés dans les milieux colonisés par la renouée du Japon



© Estelle Hertault - CDT50

LA MANCHE, UN TERRITOIRE AU PATRIMOINE EXCEPTIONNEL

Le patrimoine, aussi bien culturel que naturel, se situe au cœur d'une logique de développement durable. Il constitue un élément-clé dans la réalisation d'un modèle de société. Il repose sur l'usage équitable et raisonné des ressources naturelles et culturelles d'un territoire, sur la reconnaissance de ses diversités, sur le renforcement du lien et est un véritable atout pour le développement économique.

Le patrimoine fait partie de notre environnement et de notre quotidien. Le préserver et le conserver est essentiel pour le bien-être des populations. Le patrimoine départemental, c'est aussi un symbole fort auquel les habitants de la Manche sont attachés. Le maillage bocager qui constitue notre territoire est le plus important de France. Les 620 km de côtes et les trois façades maritimes en font un département avec une diversité de paysages et de lieux à visiter impressionnante.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'appréhender, voire de faire une priorité, des aspects de développement durable inhérent au patrimoine du département afin d'apporter des solutions aux enjeux liés au changement climatique. En effet, cette richesse manchoise est menacée : les haies disparaissent, l'étalement urbain progresse au détriment des surfaces agricoles et naturelles et les forêts se raréfient. Pour contrer cela, le Département de la Manche mène d'ores et déjà des actions en faveur de la préservation du patrimoine.

[Texte en français simplifié]

La Manche, un territoire au patrimoine exceptionnel

**Un patrimoine exceptionnel est un patrimoine très beau
et qui est connu par beaucoup de monde.**

La nature du Département de la Manche est en danger.

Les forêts et les plantes sont détruites.

Les terres pour cultiver la nourriture sont moins nombreuses.

Le Département de la Manche veut protéger les espaces naturels sensibles.

Les espaces naturels sensibles sont des endroits avec des animaux et des plantes qu'il faut protéger.

Le Département de la Manche aide à protéger le patrimoine exceptionnel.

Par exemple, le Département de la Manche donne de l'argent pour planter des arbres qui séparent les champs.

Ces arbres qui séparent les champs s'appellent des haies bocagères.

Les haies bocagères sont utiles pour la nature et les animaux.

Le Département de la Manche donne de l'argent aux villes qui protègent la nature.

Par exemple, la ville de Tanis réalise des nichoirs pour les oiseaux.

Les nichoirs sont les maisons des oiseaux.

Le Département de la Manche est entouré de la mer sur 3 côtés.

La terre qui est au bord de la mer s'appelle le littoral.

Le Département de la Manche cultive les algues marines.

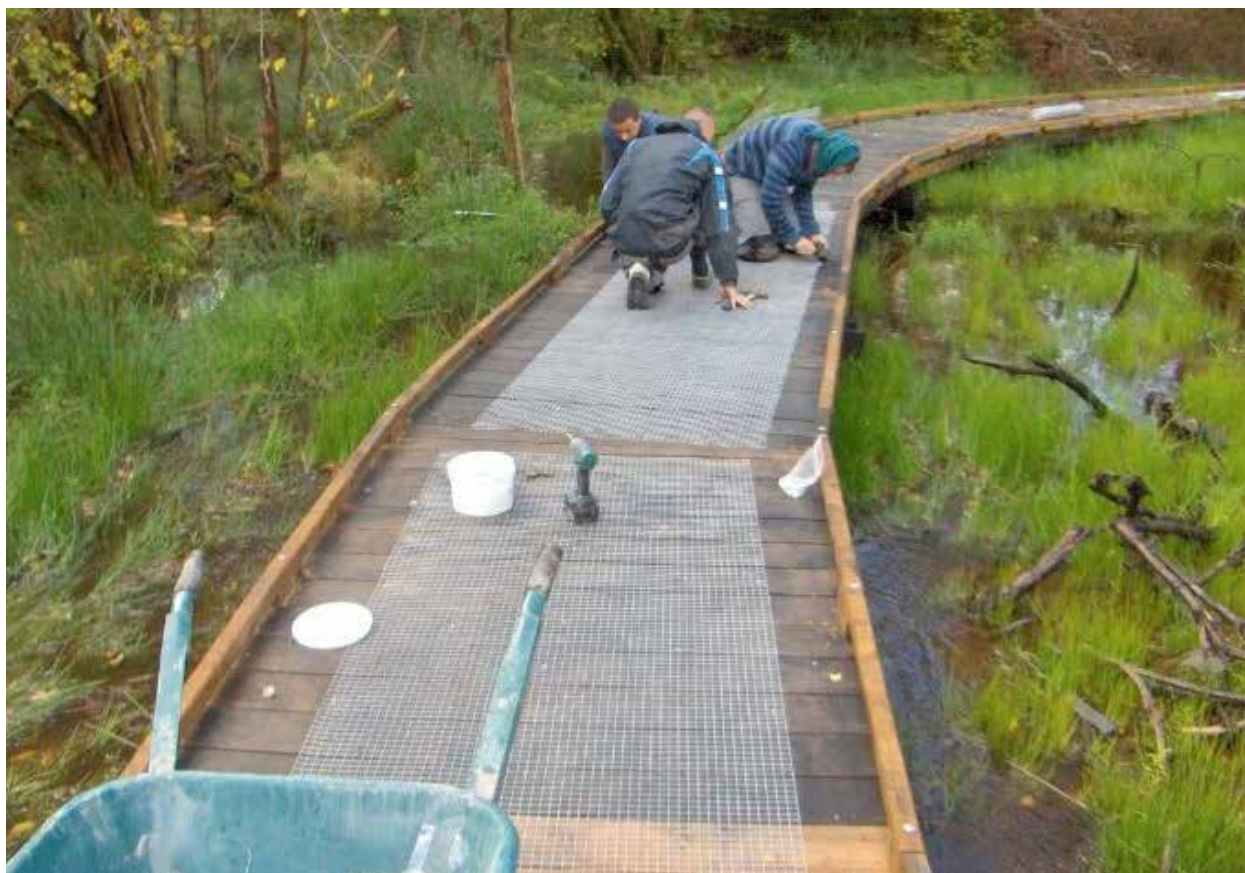
Les algues marines sont les plantes dans la mer.

Les algues marines servent pour beaucoup de choses :

- nourrir les animaux et les personnes
- soigner les personnes
- utiliser pour la cosmétique

La cosmétique est le soin pour être beau.

AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS PAR L'INSERTION



Mise en place de grillage sur le platelage de l'ENS de la Lande Mouton © Blaise Micard – CD50

La prise en compte des critères sociaux est un aspect important et souhaité par le Département dans l'aménagement et l'entretien des espaces naturels. À ce titre, le Département, dans un souci de **promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion**, a décidé de faire application des dispositions du code des marchés publics, en incluant dans le cahier des charges du marché « Entretien, suivi et surveillance des espaces naturels sensibles du département de la Manche » une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Les entreprises titulaires s'engagent ainsi à réaliser une action d'insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières dans leur accès à l'emploi. À l'issue de chaque année de l'exécution du marché, un bilan de l'engagement d'insertion est réalisé pour tenir compte de l'évolution des personnes en insertion dans l'entreprise.

◆ LES PUBLICS VISÉS

Le dispositif mis en place vise à **favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières**.

Sont notamment concernés par cette action : les demandeurs d'emploi de longue durée, les allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), les bénéficiaires de minima sociaux, les personnes relevant de la loi sur le handicap, les jeunes ayant un faible niveau de formation ou sans expérience professionnelle, les personnes relevant d'un dispositif d'insertion par l'activité économique. En outre, d'autres personnes rencontrant des difficultés spécifiques peuvent, sur avis motivé de leur référent socioprofessionnel, être considérées comme relevant des publics éloignés de l'emploi.

◆ L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTION D'INSERTION

Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche d'insertion, le Département a mis en place une procédure spécifique en lien avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin. Ses missions sont ainsi d'informer les entreprises soumissionnaires des modalités de mise en œuvre du dispositif, de proposer des personnes susceptibles de bénéficier des mesures d'insertion avec le concours des organismes compétents, de faire le lien avec les opérateurs de l'insertion, de suivre l'application de la clause et d'évaluer ses impacts sur l'accès à l'emploi en lien avec les entreprises.

◆ MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION D'INSERTION

Pour répondre à son engagement au bénéfice de l'action d'insertion, l'entreprise peut retenir une ou plusieurs des options suivantes :

- ◆ recours à la sous-traitance d'une partie des travaux à une structure d'insertion par l'activité économique ;
- ◆ mise à disposition de salariés ;
- ◆ embauche directe dans l'entreprise (il peut s'agir de CDI, CDD, contrats aidés ou contrats en alternance).

De 2017 à 2020, 10 125 heures d'insertion ont été réalisées dans le cadre de ces marchés.



CHIFFRE CLÉ

- ◆ **10 125** heures d'insertion réalisées de 2017 à 2020

UN SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION ET DE MISE EN VALEUR D'ESPACES NATURELS

En déclinaison des orientations stratégiques, un appel à projets « Biodiversité Manche » a été lancé, avec l'objectif d'**amplifier la politique de préservation de la biodiversité** portée par le Département. La constitution d'un réseau d'espaces naturels cohérent avec les espaces naturels sensibles est donc un enjeu fort. Un soutien technique et financier concernant la mise en œuvre de projets portés par les collectivités locales a donc été mis en place. En voici quelques exemples :

◆ **LA COMMUNE DE TANIS** a pour objectif de mettre en valeur un terrain communal situé à environ 1 km de son bourg, qui offre une vue dégagée sur le Mont Saint-Michel et sa baie. Elle souhaite que les habitants s'approprient ce lieu, en proposant un espace où la biodiversité sera mise en avant avec différentes plantations et y installer un rucher pédagogique après en avoir sécurisé l'accès et l'utilisation.

Pour atteindre cet objectif, elle souhaite notamment y conduire les opérations suivantes :

- ◆ **planter des végétaux endémiques** du territoire pour les préserver et communiquer sur leurs diverses utilisations ;
- ◆ **installer des nichoirs pour les oiseaux et tout autre moyen pour faciliter la biodiversité** (hôtels à insectes, refuges pour les hérissons...) qui seront fabriqués préalablement lors d'activités dans la commune avec des enfants et autres personnes intéressées par le projet ;
- ◆ **organiser des temps de visite du site** dédiés à l'utilité des abeilles, leur vie, leurs besoins et la fabrication d'un miel de qualité à destination des habitants de la commune et des enfants issus des écoles publiques et privées du secteur et du centre aéré de Pontorson ;
- ◆ inscrire ce terrain dans les « choses à faire » lors de la journée citoyenne de la commune en vue d'un entretien ponctuel (broyage, apport de bois raméal fragmenté, compost...), dans une démarche de développement d'écocitoyenneté.

La commune a également intégré un volet social à son projet puisqu'elle a prévu de faire travailler l'ETP de Saint-James pour la préparation et le nettoyage du terrain, la mise en place de la clôture et du portail, l'engazonnement, l'installation de quelques nichoirs et d'une cabane de stockage de matériel.

◆ **LA COMMUNE DE SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME** est traversée par de nombreux petits cours d'eau, affluents de la Sélune, qui serpentent dans des prairies humides assez étendues. L'équipe municipale a pour projet de **valoriser sa biodiversité locale**, notamment celle liée à son bocage et ses zones humides le long des sentiers pédestres existants.

Il est également prévu de **créer une nouvelle mare** au sud de la commune et d'**aménager les abords d'une mare existante** située au nord pour favoriser l'accueil du public, notamment les scolaires et les personnes peu mobiles.

Après la réalisation d'un inventaire faune/flore de la commune, principalement le long des chemins pédestres existants et à (re)créer, la commune prévoit **la mise en place d'un sentier de découverte** avec des panneaux d'interprétation permettant de mieux faire connaître aux habitants et visiteurs du territoire la biodiversité de ce secteur. Le sentier ainsi créé participera également à la constitution de voies de liaison douce vers les communes périphériques.

Un partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) sera mis en place pour valoriser les paysages et différents points de vue sur le futur sentier.



Chemin communal de Saint-Quentin-sur-le-Homme - © ExEco-environnement

Le Département a attribué **37 214 €** de subventions aux collectivités locales dans le cadre de l'appel à projets « Biodiversité Manche » sur la période de septembre 2020 à septembre 2021.



CHIFFRE CLÉ

◆ **14 400 €** accordés en 2020

LIMITER LA RÉGRESSION DE LA HAIE BOCAGÈRE, CARACTÉRISTIQUE DU PATRIMOINE MANCHOIS



Le bocage de la Manche - © D. Daguiet - CD50

La Manche est le **premier département français pour son linéaire de haies** avec 52 000 kilomètres, qui associées à des talus et fossés, ceinturent des parcelles de taille et de formes inégales, caractérisant le bocage. Façonné au fil des siècles par les activités d'élevage, le bocage constitue à lui seul une entité paysagère, un élément d'identification fort de notre territoire, qui forge notre différence et s'inscrit dans le patrimoine naturel de la Manche comme dans la mémoire de ses habitants. Au-delà de cette valeur patrimoniale, le système bocager assure de **nombreuses fonctionnalités agronomiques et écologiques** : lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement des eaux, refuges et corridors pour la faune sauvage et production d'une ressource énergétique renouvelable.

Au regard des enjeux précités, le Département, garant de l'identité et de l'attractivité du territoire et responsable vis-à-vis des générations futures, amplifie ses politiques en faveur de la préservation et de la valorisation du bocage. Le Plan bocage, adopté pour la période 2017-2021, représente un effort financier du Département de 4 millions d'euros sur 5 ans.

◆ TRAVAUX DE PLANTATIONS

Le conseil départemental de la Manche finance la création de haies et soutient les cinq associations syndicales libres (ASL) de boisement. Parallèlement, il contribue aux programmes de plantations portés par les EPCI.

La politique d'aide départementale à la création de haies se décline de la façon suivante :

- ◆ création de haies à plat : subvention forfaitaire de 2,80 €/mètre linéaire ;
- ◆ création de haies sur talus : subvention forfaitaire de 10 €/mètre linéaire.

Sur la période 2017-2021, c'est au total 43 770 mètres à plat, 56 146 mètres sur talus et 1 805 plants agroforestiers plantés grâce au concours financier du Département de la Manche, pour un montant de 707 711 €.

◆ ANIMATION ET CONSEIL À LA PLANTATION

Pour donner davantage d'ampleur aux campagnes de plantations, des **techniciens bocage** sont recrutés par certaines intercommunalités, avec un financement du Département à hauteur de 60 000 € sur trois ans maximum. C'est le cas des communautés de communes Côte Ouest Centre Manche et Baie du Cotentin, associées au Parc Naturel Régional du Cotentin et du Bessin, ainsi que de la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage. Saint-Lô Agglo bénéficie également d'une aide départementale pour la prestation de la Chambre d'agriculture de Normandie, qui assure, au travers d'un technicien boisement, la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.



Chantier de plantation de haies - © Samuel Vigot

◆ OPTIMISER L'ENTRETIEN DES HAIES

L'entretien des haies est un frein pour la plantation car les exploitants trouvent la charge de travail trop importante.

Par le biais de la politique d'aide en faveur des petits investissements agricoles, il est possible de bénéficier de subventions pour acheter du matériel facilitant l'entretien des haies (broyeur sous clôture, lamier scie, épareuse, débroussailleuse...). En 2021, 8 dossiers ont bénéficié de 28 000 € de subventions pour ces équipements.

Malgré ces éléments, le linéaire de haies de la Manche a toujours tendance à diminuer. Il est passé de 56 000 kilomètres en 2011 à 52 000 kilomètres en 2021 : les agriculteurs ayant de moins en moins de temps pour les entretenir, ceux-ci préfèrent créer de grandes parcelles. Le stockage du carbone et les **bénéfices liés à l'environnement et à la biodiversité sont donc mis à mal.**

Les dispositifs légaux possibles de protection de la haie se trouvent actuellement dans les documents d'urbanisme. Les communes et communautés de communes sont donc des leviers importants afin de protéger les haies, en les classant.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **194 731 €** de financement par le Département pour la création de haies en 2021
- ◆ **28 000 €** de subventions du Département afin de bénéficier de matériel d'entretien des haies
- ◆ **60 000 €** de subventions sur 3 ans afin de recruter un technicien bocager sur une intercommunalité

LE SMEL, PRÉFIGURATEUR D'UNE FILIÈRE ALGUES EN NORMANDIE

L'algue est une biomasse marine abondante mais peu valorisée en Normandie. Cette ressource locale offre pourtant de **nombreuses potentialités de développement économique**, de par une grande variété d'applications : alimentation (humaine et animale), cosmétique, pharmaceutique, agronomie, matériaux biosourcés, bioraffinerie...

C'est pourquoi depuis une vingtaine d'années, le SMEL, organisme satellite du conseil départemental, et ses partenaires (pêcheurs, conchyliculteurs, instituts de recherche ou entreprises privées) travaillent à **des voies d'exploitation et de valorisation de certaines algues** présentes sur les côtes de la Manche. Les premiers travaux du SMEL ont débuté par la reproduction de *Palmaria palmata* avec l'Université de Caen au cours des années 2000. Puis, des essais de cultures d'autres espèces ont suivi, comme la laminaire saccharine ou aujourd'hui le *Porphyra* (qui permet la confection des feuilles de Nori pour les makis-sushis).

Depuis 2015, le SMEL s'intéresse également à la récolte de certaines espèces très présentes sur nos côtes. Deux projets portés par le SMEL (Entéromorphes et SNOTRA) ont permis de démontrer la possibilité d'exploitation d'une algue brune envahissante (au regard de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin) d'origine japonaise, la sargasse, et d'une algue verte endémique, l'entéromorphe. Une des voies de valorisation est l'utilisation de certains composés pour la fabrication de produits de biostimulation pour les cultures, notamment légumières. Les algues récoltées en Normandie sont transformées par une entreprise située à Saint-Lô, dans le but d'être proposées à la filière agricole normande, dans une **logique d'économie de proximité et circulaire**. En parallèle, la demande de nombreux produits à base d'algues est en croissance, que ce soit pour la fabrication de bioplastiques, en alimentation/santé animale ou en cosmétique. L'enjeu est donc de **proposer à certains acteurs industriels normands une matière première locale**, en lieu et place d'achats d'extraits d'algues en provenance d'autres régions ou pays.

Les résultats obtenus par le SMEL et l'ensemble de ses partenaires laissent envisager que la Normandie peut développer l'exploitation des algues soit par la récolte ou la culture, voire le ramassage d'algues échouées. Tous les éléments sont en place, du producteur à la valorisation, avec une volonté générale de structurer cette filière. Toutefois, des références technico-économiques doivent être produites pour finir de convaincre les futurs acteurs d'une filière en création. Tel est le défi des années à venir.



Programme SNOTRA : récolte d'algues sur barrage – © SMEL



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **20 000 à 30 000 tonnes** d'algues s'échouent sur l'estran de la Manche et du Calvados chaque année.

LA PROTECTION DE NOTRE LITTORAL AVEC LE SYMEL

Le littoral est particulièrement sensible au dérèglement climatique et à l'action humaine. Le préserver est devenu indispensable et les acteurs locaux se mobilisent en ce sens. **Les dunes, notamment, sont fragiles et jouent un rôle essentiel dans l'écosystème du littoral.** Elles nécessitent une attention toute particulière. Depuis près de 40 ans, le SyMEL, organisme satellite du conseil départemental, et le Conservatoire du littoral œuvrent quotidiennement à leur protection par des **techniques douces et écologiques**. Aujourd'hui, la fréquentation des sites, l'urbanisation et le changement climatique menacent l'équilibre de ce cordon dunaire. Il constitue pourtant un rempart naturel précieux pour atténuer les risques de submersion marine et s'adapter face à ces changements. Ces massifs dunaires abritent aussi une **riche biodiversité**. Le SyMEL multiplie les initiatives pour agir et sensibiliser. Vous pouvez en retrouver deux exemples ci-dessous.

◆ FERMETURE DE SENTIER POUR LA NIDIFICATION DE FAUCONS PÈLERINS AU CAP DE CARTERET

La première période de confinement aura laissé un peu de répit à la nature, favorisant l'installation de plusieurs espèces dans nos sites naturels littoraux souvent très fréquentés et menacés par le dérangement.

Au retour du confinement, un couple de faucons pèlerins, qui avait 3 jeunes dans son nid, a été retrouvé sur les falaises du cap de Carteret. Depuis plusieurs années, le faucon pèlerin fréquentait ces falaises mais restait toujours en concurrence avec les grands corbeaux, qui occupent cet espace depuis très longtemps. Pour limiter le dérangement et permettre au couple de faucons pèlerins d'élever ses jeunes, le SyMEL a décidé, avec l'appui de la municipalité de Barneville-Carteret et de bénévoles de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) habitant à Barneville, de fermer temporairement une portion du sentier des douaniers surplombant la zone de nidification, en proposant une déviation.

Le décollage des parapentes et des avions d'aéromodélisme a été également interdit temporairement sur l'ensemble du site et une sensibilisation active a été menée sur le site aux différents usagers. Les visiteurs ont été très compréhensifs, les trois jeunes faucons se sont envolés avec succès peu de temps après. Le sentier des douaniers a été rouvert le 6 juillet.



Faucon pèlerin - © DR

◆ CHANTIERS NATURE DANS LE CADRE DES SERVICES VOLONTAIRES EUROPÉENS (SVE)



Chantier de clôture d'exclos autour d'une mare sur la Pointe d'Agon - © DR

Dans le cadre du partenariat avec l'association AVRIL, le SyMEL a accueilli un petit contingent de jeunes Européens en provenance d'Italie, d'Espagne, du Portugal et de Hongrie.

Le groupe, encadré par la coordinatrice internationale de l'association AVRIL, s'est rendu sur les sites du Conservatoire du littoral et des ENS gérés par le SyMEL. Accueillis sur les sites du Havre de Surville, de la Pointe d'Agon, du cap de Carteret, des dunes de Lindbergh, du Val de Saire et enfin des dunes de Biville, ils ont ainsi eu l'occasion de découvrir une bonne partie de notre littoral.

Ce sont au total 12 journées qui ont été organisées sur des thématiques de chantier diverses : façonnage de fagots, fascinage de siffle-vent, dépose et pose de clôtures, restauration de parcelles de loisirs, arrachage de jeunes semis de résineux...

CHIFFRES CLÉS

- ◆ Intervention du SyMEL sur **5 228** hectares de domaine terrestre et 5 000 hectares de domaine public maritime sur l'archipel de Chausey
- ◆ **12** chantiers réalisés avec les volontaires européens



AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX AVEC L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dans un département de bocage à l'habitat dispersé comme la Manche, **les réseaux publics d'assainissement ne peuvent desservir tous les habitants**. Ainsi, un tiers des habitants doivent recourir à des techniques d'assainissement individuel (assainissement non collectif, ANC) pour traiter directement leurs eaux usées sur leur propriété.

Les SPANCs (services publics d'assainissement non collectif) organisent le contrôle technique de ces installations, de leur conception à leur réalisation, en s'assurant de leur conformité. Périodiquement, ces services s'assurent aussi du bon fonctionnement et de l'entretien des installations. Dans le département ces SPANCs sont portés par les communautés de communes et communautés d'agglomération. Les missions sont assurées soit directement par les techniciens des collectivités ou par des prestataires privés mandatés par les collectivités.

◆ LA FILIÈRE « ANC »

Le Département assure l'**animation de la filière « ANC »**, en regroupant périodiquement techniciens, bureaux d'étude, administration et financeurs pour des journées d'échanges, et en diffusant les informations techniques et réglementaires. Des sessions de formation des artisans réalisant les travaux pour les particuliers complètent ce dispositif.

Les filières de traitement préconisées visent à assurer l'épuration des eaux au travers du sol des parcelles occupées par le bâti. Pour les travaux de réhabilitation des dispositifs existants, les caractéristiques des parcelles ne permettent pas toujours de satisfaire à ce principe, dès lors des filières avec rejet vers les milieux naturels sont envisageables.



*La qualité des eaux, enjeu majeur pour le Département
© SPANC communauté de communes Coutances Mer et Bocage*

Compte tenu de la densité du réseau routier géré par le Département, **ces rejets peuvent aboutir dans les fossés des routes départementales (RD)**. Préalablement aux travaux, les dispositifs avec rejet le long des RD doivent faire l'objet d'une autorisation du Département. Préventivement et afin de préserver la qualité des eaux, les services s'attachent, lors de l'instruction des dossiers, à la mobilisation de **filières performantes réduisant au maximum les risques de rejets polluants vers les milieux** en cas de dysfonctionnement.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ Près de **90 000** dispositifs d'ANC dans le département
- ◆ Une filière mobilisant entre **400** et **450** personnes
- ◆ **1 042** installations nouvelles ou réhabilitées en 2020 (plus de 7 millions d'euros de travaux)
- ◆ **131** projets pour lesquels une autorisation de rejet sur le domaine routier départemental a été sollicitée





© D. Daguer - CD50

OFFRIR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ DANS LA MANCHE

Convaincu de l'importance de donner aux collégiens tous les outils pour réaliser pleinement leur potentiel, le Département de la Manche s'investit dans une politique éducative au plus proche des besoins des élèves et des équipes pédagogiques. Le Département souhaite valoriser les collèges et les rendre attractifs auprès des jeunes, en mettant en lumière leurs spécificités, tout en favorisant l'égalité des chances des élèves manchois.

La collectivité souhaite également, à travers des accompagnements proposés, insuffler une dynamique valorisant la richesse des ressources du territoire et encourager la participation des élèves dans la conduite des projets, tout en favorisant les pratiques inclusives.

Le Département de la Manche possède 10 Réseaux locaux éducatifs (RLE). Chaque RLE compte un ensemble de collégiens compris entre 800 et 2 400 élèves (exception faite pour Cherbourg-en-Cotentin, à la fois urbain et très concentré), associant entre quatre et huit collèges. Le but de ce découpage étant de rapprocher les établissements, en proposant aux élèves du secteur des offres éducatives très diverses (section sportive, classes artistiques, section bilangue...), tout en possédant une dimension inclusive (section ULIS ou SEGPA).

Afin de faire du collégien un futur citoyen averti des problématiques liées au développement durable, le collège est un espace où de multiples thématiques peuvent être abordées et expérimentées : la consommation de ressources (eau, énergie), l'alimentation, les déchets, la santé, la solidarité, la biodiversité.

[Texte en français simplifié]

Offrir une éducation de qualité dans la Manche

**Une éducation de qualité,
c'est aider tous les enfants à apprendre.**

Le Département de la Manche est responsable des collèges.

Le Département de la Manche récompense les collèges qui agissent pour le développement durable.

Le développement durable veut dire qu'on fait attention à la nature et à ses habitants aujourd'hui.

Si on fait attention, la planète et ses habitants pourront vivre plus longtemps et bien vivre.

Par exemple, les collèges expliquent aux collégiens comment bien manger, comment protéger la nature, comment éviter le gaspillage alimentaire.

Le gaspillage alimentaire c'est jeter de la nourriture à la poubelle.

Le Département de la Manche labellise les collèges qui font ces actions.

Labelliser veut dire reconnaître les actions.

Le label s'appelle E3D.

Le conseil départemental des jeunes permet aux collégiens de participer aux actions du Département de la Manche.

Le Département de la Manche paye les activités qui parlent de la nature dans les écoles primaires.

L'école primaire est l'école des enfants âgés de 3 à 10 ans.

PRENDRE EN COMPTE LES PRÉOCCUPATIONS DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES



Conseil départemental des jeunes - promotion «Charles de Gaulle» - © D. Dagquier - CD50

Mis en place en 2018, le conseil départemental des jeunes (CDJ) permet à 54 jeunes Manchois, âgés de 12 à 14 ans, de s'exprimer, échanger, réfléchir à des projets citoyens et organiser des actions en vue d'améliorer le quotidien de chacun. Les membres du CDJ de la promotion 2020-2022 « Simone Veil », se réunissent une fois par mois et sont répartis, en fonction de leur choix, en quatre commissions :

- ◆ « Entreprendre et travailler » : création d'activités, emplois de demain, formation, apprentissage ;
- ◆ « Bien vivre ensemble » : inclusion, solidarité, prévention, découverte du monde ;
- ◆ « Un monde numérique » : usage d'internet et des réseaux sociaux, cyber-sécurité, fracture numérique ;
- ◆ « Environnement et biodiversité » : comportement individuel et émission de CO₂, protection des espaces naturels et vivants, préservation du patrimoine, réduction des déchets.

Ces différentes commissions ont été suivies par le référent du conseil départemental des jeunes ainsi que différents **volontaires européens** : Nina (Allemande) et Lia (Autrichienne) pour l'année scolaire 2020-2021, puis Alisa (Finlandaise) et Paul (Allemand) pour l'année scolaire 2021-2022. Une occasion pour les jeunes élus de bénéficier d'une expérience des plus enrichissantes avec un partage aussi bien d'idées que de culture.

◆ FOCUS SUR LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ »

À la suite d'une première année de réflexion intense, les idées de nos jeunes élus départementaux ont été nombreuses. Elles se sont regroupées autour de 5 items de travail différents :

- ◆ **La protection des animaux** : créer des collectes pour les refuges d'animaux afin qu'ils ne manquent de rien.
- ◆ **La biodiversité et l'alimentation durable** : insérer un potager dans chaque collège, favoriser l'alimentation locale dans les cantines, planter des arbres fruitiers dans les établissements scolaires, végétaliser les cours des collèges, collecter la nourriture pour en faire don.
- ◆ **La mobilité durable** : créer des garages à vélos dans les collèges, construire une nouvelle piste cyclable, privilégier les visites des musées via l'éco-mobilité.
- ◆ **Le recyclage des déchets** : installer des bennes de recyclage d'objets (masques, piles, CDs...) dans les collèges, avoir des serviettes en tissu, bénéficier de stage de sensibilisation.
- ◆ **La protection de la nature** : collecter des déchets dans les villes ou sur les plages, bénéficier de sorties scolaires animées par des associations spécialisées dans l'éducation au développement durable.



Membres de la commission « Environnement et biodiversité », accompagnés de Alisa et Paul, les deux volontaires européens - © Yann Mesnil-Letellier - CD50

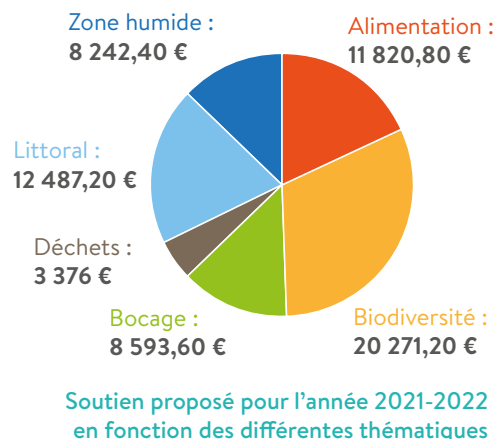
Au vu de ces nombreuses idées, la commission s'est réunie plusieurs fois afin de déterminer le projet le plus réaliste et réalisable. Pour cette mandature, c'est donc le **projet de plantation d'arbres fruitiers** dans les établissements qui a été retenu et qui verra le jour d'ici la fin de l'année scolaire.



L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, POUR LES CITOYENS DE DEMAIN

Depuis dix-neuf ans, le dispositif « classes Planète Manche » a permis de développer sur l'ensemble du territoire près de 900 projets éducatifs en matière de développement durable et de sensibiliser 19 500 jeunes citoyens.

Cet outil départemental permet de bénéficier de compétences reconnues d'une des associations d'éducation à l'environnement agréées complémentaires de l'enseignement public. Il s'adresse aux élèves des cycles II et III (de la grande section au CM2) des écoles publiques et privées. L'idée étant de promouvoir auprès des élèves des gestes responsables, garants de la gestion durable des ressources planétaires et du développement d'une solidarité, tout en contribuant à une meilleure connaissance de la richesse écologique de leur territoire et donc former des citoyens acteurs.



Pour l'année scolaire qui vient de s'écouler, 48 dossiers, pour un montant total de 64 791 €, ont été déposés au titre des classes Planète Manche auprès des services du Département.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ 64 791 € pour 48 dossiers
- ◆ 19 500 jeunes citoyens sensibilisés depuis 2002

DES PROJETS PÉDAGOGIQUES DANS UNE NOUVELLE LOGIQUE

Depuis plus de dix ans, le Département soutient les projets pédagogiques portés par les collèges publics et privés de la Manche, qui trouvent en lui un partenaire de proximité. Plus de 200 projets sont ainsi accompagnés chaque année, avec une enveloppe de 650 000 € en 2021.

Lors de l'année scolaire 2020-2021, une nouvelle approche a vu le jour : PROFIL MANCHE. Jusqu'alors articulé autour de plusieurs thématiques (culture, développement durable, découverte du monde économique), ce nouveau dispositif permet d'être plus en **cohérence avec la logique des quatre parcours du collégien**, rendus obligatoire par la réforme du collège.



Le **développement durable est maintenant abordé de manière transversale** et diverses disciplines s'en emparent :

- ◆ Le parcours culturel, qui favorise les rencontres intergénérationnelles ;
- ◆ Le parcours avenir, qui permet des rencontres avec des professionnels du développement durable ;
- ◆ Les parcours santé et citoyen, abordent la dimension environnementale par le biais de travaux sur : la biodiversité, les ressources naturelles, les déplacements doux ou la consommation énergétique.

◆ QUELQUES PROJETS PILOTES PORTÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS

COLLÈGE ROBERT DE MORTAIN : projet autour des déplacements doux

Mortain-Bocage est un territoire rural et isolé où les transports sont onéreux. Grâce au vélo, moyen de déplacement écologique et peu coûteux, les élèves vont apprendre tout au long de l'année scolaire à **être mobiles, tout en préservant leur environnement**. Ils réaliseront des déplacements autour du collège afin d'étudier la nature et ils bénéficieront d'une découverte du musée de Ger et du Mont-Saint-Michel et de sa baie à vélo.

COLLÈGE CHALLEMEL LACOUR, À AVRANCHES : développer la conscience des élèves par rapport aux enjeux environnementaux

Ce parcours propose diverses animations afin de **sensibiliser les élèves aux thématiques du développement durable** : séjour d'intégration des élèves de 6^e autour de la découverte de l'environnement maritime et de l'écosystème, avec notamment une sortie sur les îles Chausey, organisation d'éco-randonnées avec des ramassages de déchets, du tri et une analyse de ce qui a été récolté, pratique du kayak avec un animateur nature, création d'un spectacle de théâtre sur le thème de l'écologie...

COLLÈGE LE FAIRAGE, À PÉRIERS : projet pour fédérer l'ensemble de la communauté éducative autour des problématiques environnementales

En ce sens, **diverses actions sont menées dans le collège** : gestion d'une serre bioclimatique dans une optique de sensibilisation au développement d'une production locale, découverte des formations et métiers autour de l'environnement, visite du centre de tri, de la boutique solidaire AFERE et du Pavillon des énergies, création d'un club « brico-vivant » visant à recycler et valoriser des objets destinés à être jetés.

COLLÈGE JACQUES PRÉVERT, À COUTANCES : valorisation des compétences via le développement durable

Des actions sont menées afin de donner une seconde vie aux vêtements et aux jouets. La présence d'un poulailler permet de valoriser les déchets et des collectes de denrées non périssables ont lieu pour des associations caritatives. Le collège possède une serre et souhaite créer un jardin pédagogique, une mare et planter des arbres fruitiers. À la demande des élèves, un distributeur de serviettes hygiéniques devrait bientôt voir le jour.

À NOTER

- ◆ Le Département continue par ailleurs d'apporter son aide aux **37** sections sportives scolaires (126 307 €) et à **3** classes à horaires aménagés (22 504 €).



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **369 790,45 €** de financement pour les collèges publics et **107 018,20 €** pour les collèges privés pour l'année scolaire 2021/2022
- ◆ **163** parcours : 23 parcours avenir, 46 parcours citoyen, 37 parcours santé, 57 parcours culturels (année 2021/2022)

42 COLLÈGES LABELLISÉS « ÉTABLISSEMENTS EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Le Département de la Manche, en partenariat avec le Rectorat, les Départements de l'Orne et du Calvados ainsi que la Région, a élaboré un référentiel E3D (Établissements en démarche de développement durable). Celui-ci est destiné à labelliser les établissements scolaires engagés dans une logique de progrès environnemental, culturel, social et économique, intégré au projet d'établissement.

Cette reconnaissance s'inscrit dans une démarche de progrès, qui se traduit par trois niveaux suivant le stade d'avancement de l'établissement :

- ◆ **NIVEAU 1** : engagement de la démarche qui s'inscrit au projet de l'établissement ;
- ◆ **NIVEAU 2** : approfondissement de la démarche et valorisation des actions à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement ;
- ◆ **NIVEAU 3** : déploiement de la démarche conduisant à une modification globale du fonctionnement de l'établissement.

Depuis 2021, ce sont au total 42 collèges qui auront été labellisés dans la Manche, l'année 2020-2021 ayant été très fructueuse : 8 nouveaux collèges se sont inscrits dans la démarche, en obtenant le label de niveau 1, et deux autres ont progressés en passant du niveau 1 au niveau 2. La prise en considération du développement durable dans les collèges de la Manche est de plus en plus importante. Ainsi, les composteurs, les abris pour insectes ainsi que les jardins, mares et vergers pédagogiques fleurissent dans les établissements scolaires. Le gaspillage alimentaire, l'alimentation, les économies d'énergie, la biodiversité, l'égalité entre les sexes sont maintenant des sujets abordés concrètement pour une majorité de collégiens.



Cérémonie de remise des diplômes E3D du 29 septembre 2020 - © D.Daguier - CD50



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **42** collèges labellisés :
 - 30 collèges au niveau 1
 - 9 collèges au niveau 2
 - 3 collèges au niveau 3

UNE SEMAINE À LA DÉCOUVERTE DE LA BIODIVERSITÉ URBAINE

Dans le cadre du futur déménagement du Pavillon des énergies sur le site du Lieux-dix (tiers-lieu à Saint-Lô) et de l'aménagement d'un jardin partagé de la biodiversité (soutenu par le Plan de relance), le conseil départemental a organisé une semaine d'activités avec pour thématique **la biodiversité ordinaire**.

Au programme, une journée familiale a été organisée le dimanche 3 octobre 2021, accueillant près de 150 visiteurs autour d'ateliers de construction (abris à hérissons, nichoirs à oiseaux, hôtels à insectes), de la découverte de la vie d'une ruche ou encore d'un jeu de piste de la biodiversité. Parfait pour découvrir les futurs aménagements de ce jardin partagé !

Cette activité s'est prolongée la semaine du 4 au 8 octobre, avec des **ateliers scolaires autour des écosystèmes et de la biodiversité** pour comprendre le nécessaire équilibre entre les espèces. Plus de 200 élèves de 6^e et de 5^e ont pu participer à ces temps d'animations. Toujours dans un souci de changer les pratiques pour qu'elles deviennent plus responsables, ces évènements organisés par le Département de la Manche sont des leviers majeurs pour en apprendre plus et passer à l'action par la suite.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **150** personnes sensibilisées sur une journée
- ◆ **200** élèves sensibilisés sur une semaine



© D. Daguer - CD50 (photo d'archive prise hors période de COVID-19)

LA MANCHE, UN DÉPARTEMENT ATTRACTIF

Les territoires de la Manche sont une composante en perpétuel mouvement, démontrant ainsi qu'un nouveau monde se dessine dans la prochaine décennie. Que ce soit en matière d'organisation territoriale, la Manche est passée ainsi en trois ans de 601 à 446 communes, ou bien encore en matière d'offre de services publics via les tiers-lieux. Cependant, certains éléments restent ancrés, le territoire possède une myriade de facettes : histoire, mer, nature, bocage, côtes sauvages préservées et le Mont-Saint-Michel sont autant d'atouts qui en font un territoire à fort potentiel.

C'est aussi la raison pour laquelle l'image du territoire est de plus en plus positive. C'est ce que montre une enquête réalisée par Attitude Manche, agence d'attractivité du Département. Pour 10 000 personnes, une moyenne de 8/10 est attribuée à la qualité de la vie dans la Manche par les habitants, touristes et expatriés sondés.

Afin d'accroître cette attractivité, le Département peut compter sur ses points forts. Et pour cela, le développement durable est un atout important car inhérent à l'attractivité. En effet, le cadre de vie, l'accès à un environnement de qualité, à une énergie à coût maîtrisé, le développement des mobilités douces, la fourniture d'une alimentation bio dans la restauration scolaire sont des exemples de paramètres importants pour une attractivité durable des territoires. La Manche, forte de son patrimoine, peut s'appuyer sur l'écotourisme, très en vogue ces derniers temps, afin d'attirer de nouvelles personnes.

[Texte en français simplifié]

La Manche, un département attractif

Le Département de la Manche attire de nouvelles personnes.

Le Département de la Manche construit des tiers-lieux.

Le tiers-lieu est un endroit où les personnes partagent le lieu de travail.

Les personnes partagent les outils de travail.

L'île Tatihou est un lieu touristique.

Un lieu touristique permet aux personnes d'apprendre des choses.

L'île Tatihou est très jolie.

Le Département de la Manche a gagné une ferme agricole.

Une ferme agricole permet de cultiver les légumes (carottes, pommes de terre) ou céréales (blé, maïs).

Une ferme agricole permet d'élever des animaux (vache, mouton, poule).

Les personnes pourront utiliser la ferme agricole pour apprendre le travail d'agriculteur.

L'agriculteur est le nom donné aux personnes qui travaillent dans les fermes agricoles.

Les agriculteurs pourront utiliser la ferme agricole pour faire des expériences.

Faire une expérience permet de découvrir de nouvelles choses.

ESPACE TEST AGRICOLE – APPEL À CANDIDATURES

L'agriculture manchoise est un secteur important de la vie économique et sociale du département de la Manche, représentant **10 % des actifs** pour la production et s'appuyant sur quatre leviers : le lait, la viande bovine, les légumes de primeur et l'exploitation de produits de la mer. L'une des caractéristiques principales est le nombre élevé d'exploitations : avec 8 000 exploitations en 2010 (déclaration Politique Agricole Commune) pour 422 700 ha. Le nombre d'installations est dynamique dans le département, avec environ **80 installations par an** (1^{er} département de la Région en nombre d'installations).

Le Département de la Manche a bénéficié d'une donation de biens immobiliers appartenant à un propriétaire particulier sans descendance directe. Cette **donation porte sur un ensemble agricole situé sur la commune de Courcy**, comprenant un site sis au lieu-dit « l'Hôtel Belais » intégrant des bâtiments (deux habitations individuelles et des dépendances) et des parcelles agricoles représentant 29 ha. Environ 20 ha sont destinés au projet test, il a été prévu une mise à disposition de foncier (environ 9 ha) au lycée agricole de Coutances au regard de ses valeurs en matière agro écologique et de maintien des races locales.



Espace test de Courcy - © D. Daguier - CD50

L'enjeu pour le Département de la Manche est de valoriser cette ferme dans le cadre de la politique agricole départementale, visant notamment à soutenir **l'installation d'agriculteurs sur des systèmes novateurs en filières de proximité**. L'ambition est donc d'orienter cet espace test collectif en agriculture orienté vers des modes de production innovants, à haute valeur ajoutée, s'appuyant sur des filières de transformation et de niche. Il s'agit aussi de démontrer comment plusieurs producteurs peuvent vivre et valoriser une exploitation de petite taille dans un **modèle d'agriculture pluridisciplinaire, viable, durable et transposable, en alternative au contexte actuel d'agrandissement des exploitations**.

◆ FONCTIONNEMENT DU NOUVEL ESPACE TEST

Le principe de l'espace test est d'offrir un cadre à plusieurs porteurs de projets pour tester l'activité de leur choix, tant d'un point de vue technique qu'économique, pendant une durée d'un à trois ans, pouvant être prolongée. Les lauréats seront en situation professionnelle réelle, de la production jusqu'à la mise en marché. Il est imposé le **respect du cahier des charges de l'Agriculture biologique** pour la production et la transformation des produits. La phase de sélection des candidatures se déroulera en novembre. Aujourd'hui, 6 candidatures sont à l'étude. Elle sera suivie d'un processus de co-construction d'un projet collectif.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **10 %** des actifs viennent de l'agriculture manchoise.
- ◆ **8 000** exploitations pour **422 700 ha** en 2021
- ◆ **490** exploitations en agriculture biologique en 2017 ; ce mode de production représente **14%** des nouvelles installations normandes

TATIHOU MONTE EN GAMME

Écrin de verdure préservé, **site patrimonial unique et cadre maritime exceptionnel**, l'île Tatihou entend bien aujourd'hui rayonner sur l'ensemble du Nord-Cotentin et au-delà. Pour y parvenir, le Département et ses partenaires ont engagé un vaste plan de valorisation et de rénovation du site, jusqu'en 2022, autour de quatre enjeux phares :

- ◆ un accueil des scolaires consolidé : 9 000 scolaires se rendent chaque année sur l'île. Grâce aux différents espaces muséographiques, aux jardins, au laboratoire de biologie marine ou aux espaces naturels, l'île offre une **formidable fenêtre sur la biodiversité et l'histoire locale**. L'hébergement pour les scolaires, avec une capacité de 56 lits, et la création de deux salles pédagogiques avec du mobilier modulaire et modulable sont finalisés.
- ◆ une offre hôtelière et de restauration rénovée et améliorée : un programme de rénovation de l'ensemble des bâtiments d'hébergement dans le lazaret permettra de proposer une offre hôtelière de qualité, avec 26 chambres pour 74 lits.
- ◆ L'offre culturelle va être rénovée dans sa globalité d'ici 2024 : le projet prévoit une **valorisation des richesses patrimoniales, historiques et environnementales de l'île Tatihou**, mais aussi de densifier le volet médiation en faveur des publics, en s'appuyant sur des rendez-vous existants, à l'image du festival des Traversées Tatihou et en développant de nouvelles offres.
- ◆ Une **sensibilisation à la richesse et à la sensibilité environnementale de l'île** est depuis cette année effectuée dans la maison des douaniers, lieu d'accueil sur l'île. Cet espace sera aussi le point de départ de parcours de découvertes thématiques, qui seront pleinement opérationnels en 2024.



La valorisation d'un espace patrimonial - © D. Daguier CD50

L'île Tatihou représente pour le Département de la Manche un véritable levier d'attractivité et de mise en valeur du patrimoine historique et environnemental de la Manche qu'il convient de préserver.

◆ LE FESTIVAL DES TRAVERSÉES TATIHO

Du 20 au 24 août 2021, les grandes marées ont commandé les dates du festival des Traversées Tatihou et les horaires de basse mer, le début et la fin des concerts du chapiteau de l'île Tatihou. Pour atteindre ce site, 20 minutes de marche à travers les parcs à huîtres sont nécessaire ; un moment unique pour profiter de la mer et des éléments.



La Fanfare à vélo - © D. Daguier - CD50

Ce festival exceptionnel vit au rythme des marées et croise les musiques du monde, le cinéma, la danse... Cette année, un format resserré sur cinq jours a été particulièrement bien accueilli par le public, le tout dans des sites atypiques et patrimoniaux : l'île Tatihou, la tour Vauban, les églises du Val de Saire, une halle aux grains, les jardins... Trois concerts de la Fanfare à vélo avaient pour but de **valoriser la voie cyclable** et ont fédéré les passants-cyclistes dans la ville.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **9 000** scolaires par an
- ◆ **+ de 70 000** visiteurs par an

LE TIERS-LIEU DU LIEU-DIX : UNE RECONNAISSANCE NATIONALE



Tiers-lieu de Saint-Lô- © DR

Imaginer des espaces communs pour travailler, partager ou encore créer... C'est l'objectif porté par le Département avec le projet de tiers-lieu à Saint-Lô. Si le site choisi accueille aujourd'hui l'École supérieure du professorat et de l'éducation (désormais appelée INSPE), il dispose encore de nombreux espaces inutilisés. Propriétaire des 13 000 m² de surface dont 7 000 m² de bâtiment, le Département fédère autour de lui de nombreux partenaires dans les domaines de l'insertion, l'emploi, la culture, ou encore le développement durable.

Le 1^{er} février dernier a été annoncée la liste des 20 nouveaux tiers-lieu retenus par le ministère de la Cohésion des Territoires dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Fabrique de territoire », confirmant la dimension ambitieuse et innovante de ce futur tiers-lieu. Dès cette fin d'année, les premiers occupants devraient pouvoir investir les lieux, avec un espace de coworking (espace de coworking réservé aux partenaires) et de convivialité, des salles de formation et d'animation, des bureaux de rendez-vous et bien d'autres équipements, permettant de proposer des conditions idéales pour imaginer des collaborations nouvelles, avec une même philosophie : faire ensemble et mutualiser les lieux.

La création d'un jardin partagé et l'élaboration d'un premier programme d'animations ouvertes à tous publics sont également les actions à venir en fin d'année.



CHIFFRE CLÉ

◆ **20** espaces de co-working dans la Manche

AVEC LA MISE EN PLACE D'OUTILS INNOVANTS, LE DÉPARTEMENT SE MOBILISE TOUJOURS PLUS POUR FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Département est engagé depuis de nombreuses années dans une politique volontariste en matière d'insertion, permettant d'accompagner les habitants en situation de difficulté financière, sociale, professionnelle, et notamment les personnes bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) dans leur insertion. Pour accompagner les publics bénéficiaires dans l'élaboration et le suivi de leur parcours d'insertion, la collectivité s'appuie à la fois sur des professionnels du service social départemental et sur un **réseau de partenaires du monde de l'insertion et du monde économique**.

◆ UNE SOLUTION INÉDITE D'ACCOMPAGNEMENT



Le conseil départemental de la Manche, en partenariat avec le société HR et l'association L'Étape, a impulsé la mise en place d'un Groupement d'intérêt public (GIP). C'est au sein du Lieu-Dix, nouveau tiers-lieu à Saint-Lô, que le GIP Tandem a officiellement pris ses quartiers. Cette structure publique innovante vise à favoriser l'insertion professionnelle dans les entreprises de la Manche. L'enjeu est ainsi double : **contribuer au développement du territoire et permettre un retour durable à l'emploi des bénéficiaires du RSA**. Le GIP permettra ainsi des actions concrètes telles que lever les freins périphériques à l'emploi (mobilité, hébergement, garde d'enfants), développer et valoriser les compétences (formation, mise en situation), proposer du coaching professionnel (ateliers de confiance en soi) et anticiper avec les entreprises les compétences recherchées et les offres d'emploi.

◆ QUAND COMPÉTENCES ET BESOINS CONCORDENT

Les demandeurs d'emploi ont des compétences, les employeurs ont des besoins spécifiques : « Mon emploi dans la Manche » propose la solution adaptée. Le nouveau site internet monemploi dans la manche.fr **facilite la mise en relation entre**



les employeurs qui recrutent et les demandeurs d'emploi dans la Manche. Développé par le Département, c'est une solution simple, novatrice et gratuite.

◆ OPÉRATION SÉDUCTION

La Manche et le calvados connaissent un vrai dynamisme en matière d'emploi et présentent de nombreuses opportunités. Attitude Manche, Caen la Mer et Calvados Attractivité ont fait le choix de s'associer pour organiser un job-dating le 12 octobre à Paris. Une journée d'échanges entre entreprises, acteurs de l'emploi et candidats, essentiellement destinée à des jeunes diplômés et familles en quête de changement de vie. De nombreux enjeux étaient d'actualité lors de ces rencontres : **attirer de nouveaux talents, permettre aux entreprises de valoriser leurs offres d'emploi et promouvoir le dynamisme économique de nos entreprises**.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **16 000** offres disponibles sur le bassin d'emploi Manche/Calvados
- ◆ **77%** des expatriés qui ont des attaches dans la Manche reviennent régulièrement

Rapport
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE** 2021

